



LE DEVOIR

31 millions versés en commissions pour des commandites de 200 millions

Le Groupe Everest et Groupaction ont empoché 24,6 millions du fédéral

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Pour distribuer depuis 1997 les 200 millions de dollars du programme de commandites, le gouvernement fédéral a versé 31 millions en commissions aux agences de publicité présélectionnées. De ce montant, le Groupe Everest et Groupaction ainsi que ses filiales ont empoché la part du lion, soit quelque 24,6 millions. Il est d'usage, dans l'industrie de la commandite, de verser une commission de 15 % à un intermédiaire.

re. Mais le hic, c'est que d'habitude, ce n'est pas le gouvernement qui paie pour donner ses fonds mais bien l'organisme bénéficiaire afin d'en obtenir. Par exemple, un hypothétique festival sollicite le gouvernement en faisant appel à un intermédiaire auquel il verse une commission sur la commandite obtenue.

Selon des sources dans le vaste milieu des communications, de la publicité et de la commandite, jointes par *Le Devoir*, le mécanisme mis en place pour la distribution de fonds publics est «une véritable machine à imprimer de l'argent». «Distribuer de l'argent, c'est la

tâche la plus facile», souligne l'une de ces sources proche du dossier du programme fédéral de commandites. «Si tu divises le pourcentage de commission perçue par le nombre d'heures passées sur chaque dossier, tu vas te rendre compte que c'est le taux horaire le plus élevé au Canada», a ajouté cette source.

Au cabinet du ministre des Travaux publics, Don Boudria, on assure que cette inversion dans la philosophie de la commandite ne signifie pas pour autant que ce sont les neuf agences qui ont fait de la sollicitation pour distribuer les fonds afin de faire la promotion de

l'unité canadienne. Ce n'était pas là leur mandat, a soutenu l'attaché de presse du ministre Boudria, Marc Roy. Chez Communication Canada, l'agence fédérale de laquelle relève notamment le programme de commandites, on indique que si cela s'est produit au cours des premières années d'application du programme, c'est maintenant corrigé. Le gouvernement a répondu aux demandes de commandite des organismes responsables d'événements.

VOIR PAGE A 10: MILLIONS

Travail de nuit

Des primes de 24% pour les infirmières

Des mesures de 23,4 millions afin d'éviter une crise estivale dans les hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les infirmières qui accepteront de travailler de nuit cet été toucheront 24 % de plus sur leur chèque de paie, et il n'est pas exclu que Québec adopte cette mesure de façon permanente pour résoudre la pénurie d'infirmières.

Hier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, François Legault, a annoncé que 23,4 millions seront consacrés d'ici la fin septembre à diverses mesures incitatives estivales afin d'attirer des infirmières vers les postes de soir, de nuit et de fin de semaine, fortement délaissés, surtout au plus fort de l'été.

VOIR PAGE A 10: INFIRMIÈRES

Rapport de Transparency International

La corruption, une «vertu» très répandue

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Paris — La corruption est une des «vertus» les mieux partagées dans le monde, nous révèle le rapport de Transparency International rendu public hier à Paris.

Cet organisme indépendant a mesuré la propension des principaux pays exportateurs à verser des pots-de-vin pour obtenir des contrats internationaux. Le Canada y obtient une note acceptable mais ne se classe tout de même qu'en cinquième position, derrière l'Australie, la Suède, la Suisse et l'Autriche, et juste devant les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni.

Parmi les élèves plus que moyens, on trouve côte à côte la France, les États-Unis et le Japon, qui n'hésitent pas à corrompre les fonctionnaires étrangers ou les dirigeants de grandes sociétés lorsque vient le temps de décrocher un contrat lucratif.

VOIR PAGE A 10: CORRUPTION

RADIO-CANADA

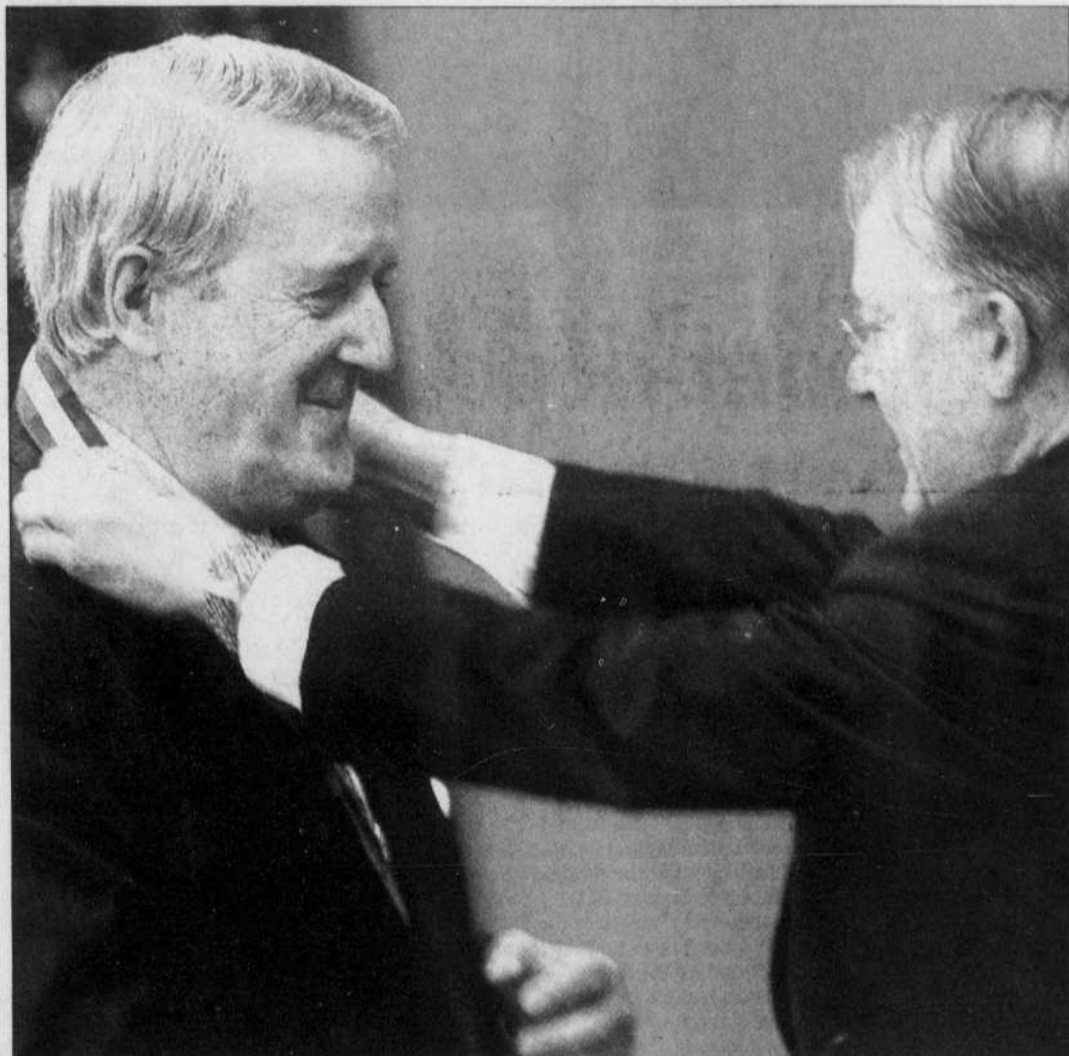
Le syndicat recommandera de rejeter l'offre

■ À lire en page B 10

INDEX

Annonces.....	B 8	Idées.....	A 9
Bourse.....	B 2	Le monde.....	A 6
Avis publics.....	B 6	Les sports.....	B 8
Carrières.....	B 4	Mots croisés.....	B 7
Culture.....	B 10	Nature.....	B 7
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 9
Éditorial.....	A 8	Météo.....	B 3

Le Québec décore Mulroney



PASCAL RATTHÉ LE DEVOIR

LORS d'une cérémonie qui s'est déroulée au Salon rouge de l'Assemblée nationale hier, le premier ministre Bernard Landry a remis à Brian Mulroney l'insigne de grand officier de l'Ordre national du Québec. M. Landry a loué les efforts de l'ex-chef du Parti conservateur du Canada pour mettre un terme à la politique d'affrontements fédéraux-provinciaux avec l'Accord du lac Meech et celui de Charlottetown. Nos informations en page A 10.

Montréal se paie un nouveau logo de 400 000 \$

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

L'emblème de l'ex-Ville de Montréal est logo non grata depuis la fusion des villes de l'île, en janvier dernier. La rosace, qui avait coûté près de 400 000 \$ en 1981, sera éventuellement remplacée par un autre logo... qui, celui-là aussi, devrait coûter près de 400 000 \$, selon ce qu'a appris *Le Devoir*.

D'ici là, tous les fonctionnaires sont invités à s'armer d'autocollants blancs afin de cacher cet emblème que l'on ne saurait voir. L'été dernier, un processus avait été mis en branle pour qu'un emblème soit choisi avant même la création de la nouvelle ville. Frédéric Metz, professeur de design à l'UQAM, avait alors été sollicité par des employés de la Ville. Depuis, rien. Ou presque.

En février, on promettait que le processus d'adoption d'une nouvelle identité visuelle serait arrêté le mois suivant, en mars. Puis, on s'est ravisé. On pense maintenant se pencher sur la question lors du Sommet de Montréal, le mois prochain.

En attendant, une directive verbale a été donnée aux employés de la Ville: on leur a demandé de dissimuler autant que possible la rosace derrière un autocollant blanc ou brun, selon la papeterie visée. L'identification visuelle de la Ville est donc actuellement inexistante sur les envois officiels, les cartes d'affaires, les communiqués de presse, alouette.

VOIR PAGE A 10: LOGO

MOTARDS

Un informateur aurait touché deux millions de la police

■ À lire en page A 3

Ouverture du 55^e Festival de Cannes

Woody Allen vient saluer la France

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE SPÉCIALE DU DEVOIR

Cannes — C'est aujourd'hui le grand démarrage du 55^e Festival de Cannes avec, en guise d'ouverture, *Hollywood Ending*, la dernière comédie de Woody Allen. L'événement du jour est bien entendu la présence en chair et en os du célèbre cinéaste porteur de lunettes et de névroses pour accompagner le film en question. Allen, dont plusieurs œuvres ont déjà été présentées à Cannes, n'a jamais mis les pieds sur la Croisette. Au grand dam du président du festival, Gilles Jacob, qui se frotte aujourd'hui les mains de l'avoir attiré au palais des Festivals. Le réalisateur phare de New York viendra donc saluer les Français, son meilleur public, à qui il devait bien cette politesse, après tout.



En attendant la montée des marches, tout un personnel s'affaire à installer sur l'eau l'écran géant extérieur de la «salle des sables» où seront projetés plusieurs films (surtout de Jacques Tati) au cours du rendez-vous. Cannes, qui se veut le festival de cinéma le plus populaire au monde, était jusqu'ici, à vrai dire, le plus fermé. Il n'ouvrait ses portes qu'aux journalistes accrédités et aux membres de l'industrie alors que les Cannois, piteux, faisaient le pied de grue en quémendant en vain



JOHN CLIFFORD DREAMWORKS

Woody Allen et Téa Leoni dans la dernière comédie du réalisateur phare de New York, *Hollywood Ending*, projeté aujourd'hui en ouverture du 55^e Festival de Cannes, auquel Allen n'a jamais participé.

des billets. La salle des sables et ses projections publiques sont inaugurées pour l'avenir, et le badaud de la plage aura désormais son festival lui aussi. Comme quoi Cannes se démocratise tout de même un peu.

Sans perdre le nord pour autant. Psychose du 11 septembre oblige, les mesures de sécurité prennent le mors aux dents avec fouille des sacs au chic palais des Festivals. Bien-

venue au royaume du cinéma traumatisé! Qu'est-ce qu'on attend du cru 2002? «La sélection est à l'image du monde, de sa joie, de sa douleur, de son engagement, de sa poésie», répond Thierry Frémaux, le délégué artistique du festival, qui qualifie cette 55^e cuvée d'énergique. Drôle de terme!

VOIR PAGE A 10: CANNES

• LES ACTUALITÉS •

Pères décrocheurs

Un père séparé sur quatre vit coupé de ses enfants; pourtant, la famille est importante à leurs yeux

70^e Congrès de l'AcfasJOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Au Québec, le quart des pères séparés n'ont plus aucun contact avec leurs enfants. C'est clair: ils ne devaient pas, au départ, avoir des liens très forts avec leur progéniture, pensait Anne Quéniart, sociologue de l'Université du Québec à Montréal. Jusqu'à ce qu'elle constate que plusieurs pères décrocheurs, comme elle les appelle, ont, au contraire, une idée positive du lien familial.

Mme Quéniart, qui présentait les résultats de son enquête dans le cadre du congrès de l'ACFAS à Québec, a tiré trois typologies de son échantillon de 12 pères décrocheurs — un petit nombre qui s'explique par l'immense difficulté qu'elle a eu à en retracer.

C'est finalement par la voie des petites annonces qu'elle a recruté ces hommes dont on parle beaucoup mais qu'on entend peu. Les entrevues, a-t-elle expliqué, ont été difficiles à mener, surtout pour une femme: «Plusieurs vivent encore énormément de ressentiment, même 20 ans après la séparation!»

Une tension particulièrement ressentie chez le premier type de pères décrocheurs: les «déracinés». Ils étaient des pères pourvoyeurs, à la manière traditionnelle, et la vie de famille était pour eux un ancrage social, une valeur centrale. Se séparer fut une catastrophe. Plusieurs ont dès lors connu des problèmes de santé, professionnels ou de comportement.

«Ce n'est pas l'enfant qu'ils aimaient mais la vie de famille, a résumé Mme Quéniart. Pour ces pères, le droit de visite une fin de semaine sur deux représente surtout l'espoir d'une réconciliation conjugale.» Quand ils comprennent que c'est vraiment fini, ils commencent à espacer les visites, puis finissent par les arrêter complètement. «Mais ils se définissent encore comme pères, même après 15 ans sans avoir vu leur enfant.»

Les «démissionnaires», eux, étaient impliqués auprès de leur enfant et vivent la séparation comme une perte affective majeure. Pendant des mois, voire des années parfois, ils vont donc essayer de maintenir un lien. Mais divers facteurs viennent bouleverser la situation: principalement les tensions avec l'ex-conjointe à propos de la garde de l'enfant, mais aussi l'arrivée d'un nouveau conjoint, les réactions ambivalentes de l'enfant... Il faut dire que pour la grande majorité des pères de l'échantillon, les enfants étaient en très bas âge lors de la séparation. Le jeune enfant qui pleure quand on vient le chercher deux fois par mois a de quoi décourager un père au tempérament décrocheur. Mieux vaut tout arrêter que de souffrir ainsi des deux côtés, se disent-ils. Au fond, tous refusent d'être seulement des pères à temps partiel.

Et il y a les «déserteurs», qu'Anne Quéniart avait même au départ appelés les «libérés». Pour eux, c'est clair: la séparation est une délivrance, et l'enfant, une charge économique, un obstacle à leurs

projets personnels ou professionnels. «Ces pères décrocheurs n'ont en réalité jamais accroché!», a dit Mme Quéniart. Contrairement aux deux autres types, ils ne conçoivent aucune culpabilité. Surtout que leur mode de vie s'inscrit bien dans l'air du temps: vivre sans contraintes, se réaliser soi-même.

Mme Quéniart fait toutefois une mise en garde: il n'y a pas de solution parfaite pour raccrocher les pères. D'autant plus que ceux-ci changent, comme elle le constate dans l'enquête qu'elle mène actuellement auprès de jeunes pères. Certains d'entre eux, déjà séparés, sont ainsi ravis de voir leur enfant seulement quatre jours par mois. Ils absente dès la naissance un bon lien avec lui, et l'absence de la mère permet un rapprochement que certains n'auraient pas connu sans la séparation. Ces pères, souvent eux-mêmes des enfants du divorce, ne vivent d'ailleurs pas leur situation comme une catastrophe. De plus, ils revendiquent leurs droits, s'accrochent. «On voit la progression vers une autre représentation de la famille», conclut Mme Quéniart.



Le suicide chez les jeunes

Les professeurs sont dépourvus devant leurs élèves en détresse

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Enseignants et directeurs d'écoles secondaires doivent faire face plus souvent qu'on ne le croit aux tentatives de suicide et à la détresse psychologique de leurs élèves. Selon une enquête menée l'an dernier à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), 88 % des directeurs de 181 écoles secondaires du réseau public ont connu au moins une tentative de suicide dans leur établissement, la moitié en ayant même vécu entre deux et cinq depuis qu'ils sont en poste.

De plus, près de la moitié des directeurs ont dû faire face à au moins un suicide réussi — 13 répondants ayant même vécu ce tragique événement à plus de trois occasions.

Pas étonnant dès lors que dans le cadre d'une autre enquête de l'UQTR menée dans 36 écoles secondaires du Québec auprès de 717 enseignants, le quart d'entre eux disent avoir reçu les confidences de jeunes ayant l'intention de se suicider. Et plus de 20 % des profs avaient eu à s'occuper de jeunes leur racontant leur tentative de suicide. Une situation d'ailleurs vécue plus d'une fois pour 80 professeurs. De plus, 62 % des profs sondés ont reçu des confidences de jeunes en détresse

psychologique importante.

Ces données ont été rendues publiques hier dans le cadre du congrès de l'ACFAS, à Québec. Ils ont été particulièrement remarqués parce que jamais jusqu'ici on n'avait interrogé directement professeurs et directeurs sur le phénomène du suicide et de la détresse psychologique. En voient-ils? Se sentent-ils à l'aise pour y faire face? Sont-ils formés pour le faire?

«Notre surprise, c'est que 56 % des enseignants disaient n'avoir reçu aucune formation sur le suicide», a dit l'un des auteurs de l'étude, le professeur Denis Rhéaume, faisant ressortir à quel point le monde scolaire est pourtant aux prises avec le problème. Surtout que le suicide est un phénomène en constante augmentation et qu'il a un lien avec les pressions que vivent les jeunes à l'école, a dit son collègue, Ghyslaine Parent. D'ailleurs, 93 % des directeurs sondés affirment que l'école peut contribuer à créer un sentiment de détresse chez les jeunes.

Le suicide fait maintenant partie du langage courant des jeunes, comme a pu le constater Patrick Boulet, qui mène l'enquête auprès des directeurs dans le cadre de sa maîtrise. S'il a eu l'idée de consacrer son mémoire au suicide à l'école, c'est précisément parce que, enseignant au primaire depuis cinq ans, il constate avec

étonnement que c'est un sujet que les jeunes de 10-11 ans évoquent souvent. «On ne sait pas trop comment réagir», dit-il.

En fait, seulement 1,5 % des professeurs sondés croient sans réserve qu'à leur école, les enseignants sont suffisamment préparés pour faire face à des élèves vivant une détresse psychologique importante. Le tiers des enseignants se sentent d'ailleurs carrément incompétents pour aider un jeune en détresse, et la moitié pour un élève à risque de suicide. Et, selon les directeurs, 90 % des professeurs de leur école ont fait savoir, à des degrés divers, que la détresse psychologique des jeunes était une de leurs préoccupations.

Que dire, que faire?

Le malaise des professeurs ressort des commentaires détaillés que les chercheurs ont reçus en complément à leur questionnaire — plus nombreux que ce qu'on voit généralement dans ce type d'enquête. Ainsi de ce prof qui, au retour d'une élève qui avait tenté de se suicider, n'a su que dire qu'il ne comprenait pas comment une belle fille comme elle, avec autant d'humour, avait pu commettre un tel geste. L'élève n'a pas répondu... Ou cet autre, jeune enseignant débutant, qui n'arrivait pas à voir si son élève le manipulait ou si l'élève avait vraiment envie de se sui-

cidier. À son école, le psychologue de service n'a jamais pu l'aider: sa journée de travail finissait à 15h45. Et cette enseignante qui a raconté son désarroi face à une mère qui n'a jamais trouvé le temps de la rappeler pour discuter des problèmes de son enfant.

Les professeurs réclament donc de l'aide, estimant à 84 % qu'ils ont un rôle à jouer dans la prévention du suicide: 70 % des répondants se disent d'ailleurs prêts à s'impliquer. Pouvoir aller voir un autre enseignant qui a reçu une formation appropriée est une piste qui les séduit, davantage encore que recevoir une formation eux-mêmes. Et les directeurs qui ont répondu au questionnaire étaient massivement d'accord pour que l'école en fasse plus et mieux, notant au passage que l'absence de budget et le nombre insuffisant de professionnels pour les appuyer sont des obstacles à ne pas négliger.

L'idéal serait peut-être d'en arriver à cette situation, vécue par une enseignante. Recevant un message à teneur suicidaire d'un élève absent, elle a quitté sa classe toutes affaires cessantes, est allée demander à la direction de lui trouver une remplaçante, a cherché l'ado, l'a trouvé, l'a épaulé avec l'aide d'une équipe de l'école. Deux ans plus tard, elle peut écrire avec joie que le jeune va maintenant très bien.

L'hyperactivité peut conduire à la dépression

Ritalin ou antidépresseur?

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Un nombre significatif d'enfants hyperactifs souffrent de dépression et auraient carrément manifesté des tendances suicidaires, selon une étude effectuée par Nancy Leblanc, étudiante-chercheuse en psychologie à l'Université Laval. Compte tenu de ces résultats troublants, révélés dans le cadre du congrès de l'ACFAS, les médecins devraient peut-être revoir le traitement pharmacologique qu'ils prescrivent à ces enfants et éventuellement substituer un antidépresseur au Ritalin.

Au Québec, le déficit de l'attention avec hyperactivité (DAAH) frappe 7 % des garçons, contre 2 % des filles. Les enfants atteints de la maladie que Nancy Leblanc a examinés étaient en l'occurrence majoritairement des garçons âgés d'environ dix ans, et 91 % d'entre eux étaient sous médication. Ces enfants vivaient dans des familles stables dont les deux parents étaient présents, avaient une bonne santé et travaillaient.

Après avoir comparé un groupe d'enfants atteints du DAAH à un groupe contrôle — constitué d'enfants sains —, la jeune chercheuse a observé que «les enfants hyperactifs étaient significativement plus dépressifs que les gamins ne souffrant d'aucun problème de santé». Selon les scores obtenus dans l'évaluation des symptômes dépressifs, ils étaient même deux fois plus affectés», a-t-elle précisé.

Le sentiment dépressif le plus marqué chez ces jeunes personnes avait trait à la perte de plaisir, tant à la maison qu'à l'école.

Infirmière de formation, Nancy Leblanc a néanmoins été extrêmement étonnée de constater que près de 15 % des enfants hyperactifs qu'elle a étudiés avaient franchi le seuil clinique de la dépression. «Même si ces enfants bougent beaucoup et paraissent dynamiques et impulsifs, ils peuvent souffrir énormément intérieurement», a-t-elle souligné.

Et leur souffrance peut être à ce point intense que ces gamins du primaire en viennent même à envisager le suicide. En effet, les mêmes 15 % qui présentaient des signes cliniques d'une dépression ont également révélé «avoir déjà pensé à se tuer».

En conclusion de son étude, la chercheuse retient que les professionnels de la santé qui procèdent

au diagnostic d'un DAHA chez un enfant turbulent devraient toujours suspecter la présence d'une dépression «car face à des symptômes dépressifs, le Ritalin ne constituerait pas nécessairement la meilleure médication. Les antidépresseurs seraient peut-être plus appropriés», propose-t-elle avant d'ajouter que le meilleur remède consiste néanmoins à combiner différentes approches ou, du moins, à compléter un traitement pharmacologique par une thérapie individuelle.

Nancy Bélair et Caroline Picard, étudiantes-chercheuses au département de psychologie de l'UQAM, ont éprouvé deux approches individualisées et informatisées qui avaient été développées au laboratoire du professeur André Achim.

L'objectif de l'une de ces approches consiste à aider l'enfant à reconnaître ce qu'il est attentif signifie.

Pour aider l'écolier hyperactif à prendre conscience de son état de concentration, les chercheurs enregistrent les ondes émises à la surface du cerveau de l'enfant à l'aide de quelques électrodes déposées à la surface du cuir chevelu, selon la technique de l'électroencéphalogramme (EEG). Ces ondes cérébrales traduisent l'état de vigilance de la personne, explique la psychologue. Lorsque la personne est concentrée, les ondes thêta (oscillant entre quatre et sept hertz) s'apaisent alors que les ondes SMR (pour Sensory Motor Rhythm, dont la fréquence varie entre 12 et 15 hertz) s'emballent.

Pendant qu'il fait des mots croisés ou ses travaux scolaires, l'enfant peut voir sur l'écran d'un ordinateur quelles ondes cérébrales prédominent. Cette représentation graphique de son état de concentration sur le moniteur informatique guide l'enfant et l'oriente vers l'état de concentration qu'il doit adopter.

Après 40 sessions d'entraînement de 30 minutes, l'enfant parvient à contrôler ses ondes cérébrales et à reproduire, voire à maintenir les ondes associées à une attitude concentrée, précise la jeune scientifique.

«Les résultats sont spectaculaires. À la suite d'un tel entraînement, la matière scolaire apparaissait plus claire aux enfants. Ils accomplissaient leurs travaux plus rapidement et les parents avaient remarqué une nette amélioration des résultats scolaires», affirme-t-elle.

Le printemps est arrivé.
C'est le temps de planter des **S**OUS !

Avec le « petit cochon » de Placements Québec, on récolte toujours :

La sécurité :

capital garanti sans limites par le gouvernement du Québec.

La rentabilité :

taux annuel garanti d'année en année.

La liberté :

encaissables en tout temps sans pénalité.

Placement
minimum de
100 \$ seulementTaux de la
première année
1,35 %Boni de
1 %
la première année
pour les nouveaux
fonds REERLes
Obligations
d'épargnePlacements
Québec

On prépare l'avenir

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Appelez-nous !

1 800 463-5229

Pour la région de Québec,
composez le 521-5229.Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis jusqu'au 1^{er} juin, de 10 h à 16 h.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjp
fm-montreal

Un contrat de deux millions pour dénoncer ses comparses

Le Rocker Dany Kane avait touché le gros lot avec la SQ mais s'est suicidé avant de livrer la marchandise

La Sûreté du Québec était prête à tout pour mettre les Hells Angels aux arrêts, y compris transformer en millionnaire un des hommes de main du gang pour ses précieux tuyaux. L'agent-source Dany Kane aurait touché plus de un million et demi de dollars pour ses services s'il ne s'était pas enlevé la vie.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

C'est un véritable contrat de joueur de baseball professionnel que la Sûreté du Québec a accordé au défunt membre des Rockers, Dany Kane, pour qu'il informe les policiers sur les activités des Hells Angels.

Pour ses services d'agent-source, Kane devait toucher 590 000 \$ lors de l'arrestation d'une centaine de présumés membres ou associés des Hells, 580 000 \$ après son témoignage à leur enquête préliminaire et 580 000 \$ à la fin de son témoignage aux mégaproces, pour un grand total de 1,75 million de dollars. Comme au baseball, il faut ajouter, à la signature du contrat, un boni de 60 000 \$ ainsi qu'une série

de petites délicatesses. Allocation hebdomadaire de 2000 \$ à titre d'aide alimentaire. Paiements mensuels de 59 \$ pour sa moto. Montant forfaitaire de 2445 \$ pour la faire réparer. Autre montant forfaitaire de 50 000 \$ pour des réparations à sa maison. Une voiture de marque Chrysler Neon fournie par la SQ, véhicule plus tard remplacé par un Plymouth Voyager.

La police provinciale n'a ménagé aucune dépense pour que Dany Kane puisse se consacrer à son travail d'agent-source avec toute la liberté d'esprit voulue. Un jour, Normand Robitaille, présumé membre des Nomads, a reproché à Kane de ne pas être assez bien vêtu. Kane s'est retourné vers la SQ pour obtenir les 500 \$ nécessaires à l'achat d'un complet. La SQ s'est également mon-

trée généreuse pour le très médiatisé mariage de René Charlebois, où Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland avaient interprété leurs plus grands succès. La SQ a refilé 1000 \$ à Kane pour qu'il arrive pas aux noces les mains vides.

Gaétan Legault, un policier de la SQ, devait livrer des détails sur une opération de filature menée par les policiers en octobre 1999, hier au procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels. Mais sous la férule de l'avocat Jacques Bouchard, son contre-interrogatoire a permis de jeter un rai de lumière sur le faramineux contrat d'agent-source de Kane. Fait à souligner, cette entente n'obéit pas aux mêmes règles qu'un contrat de «témoin-repentant».

Dany Kane a profité des largesses de la SQ pendant quelques mois de sa vie aussi intense que courte. Devenu agent-source le 14 mars 1999, il s'est suicidé le 7 août 2000, soit sept mois avant le raid policier de l'opération Printemps. «On n'avait pas vu son geste venir», a dit hier Gaétan Legault, qui gardait

pourtant un contact «constant» avec Kane. M. Legault n'a jamais vu le corps sans vie de l'agent-source. Il ne s'est jamais rendu au salon funéraire, où il aurait pu découvrir que la tombe de Kane était scellée.

La lettre de suicide de Kane laisse entrevoir un personnage torturé. «Suis-je bon ou méchant? Suis-je hétéro ou gay? Suis-je honnête ou mal honnête? Suis-je aimer ou craindre? Ce que je fais est-il bien ou mal?», écrit-il dans un français approximatif. «Ce que je fais esquisse ce que je fais pour moi ou bien pour une société qui elle-même est malade et violente d'elle-même? Qui est honnête de nos jours, je dis bien qui? Quelles ça va changer si nous arrivons à terme dans ce que nous avons commencé? [...] Esquisse la seule chose qui va changer ces l'enfer que je vais vivre après ou l'enfer que je ferai vivre à mes proches après que le tout sera terminé? Car esquisse la société veut vraiment ce que je fais et si oui pourquoi n'a-t-il que moi qui a le poids total sur ces épaules? [...] J'aurais bien aimé pouvoir continuer mon rôle principal, mes je n'ai plus la force de continuer!»

Simard s'inquiète du port du kirpan

LE DEVOIR

Labouré, à LaSalle. «J'espère que le juge aura la sagesse de prendre la bonne décision», a-t-il dit, ne laissant aucun doute sur l'issue qu'il souhaite.

Le tribunal qui doit décider demain en Cour supérieure si on doit ou non tolérer le port du kirpan à l'école doit prendre une décision «sage», juge le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, qui dit «s'inquiéter de savoir qu'une arme se promène dans l'école, même si c'est symbolique».

M. Simard a fait cette affirmation hier matin sur les ondes de CKAC dans le cadre d'une entrevue accordée à l'animateur Paul Arcand. «L'école doit être un lieu de tolérance zéro à l'égard de toute violence: on ne doit y permettre aucune espèce de compromis», a-t-il dit, répétant à quelques reprises que le «père de famille» en lui s'inquiète de la situation sou-

levée à l'école Sainte-Catherine-

M^{re} Julius Grey, qui représente la famille du jeune sikh au cœur de l'affaire, n'a pas apprécié la prise de position du ministre. «Je pense qu'un ministre ne devrait pas se prononcer sur une cause qui doit être entendue en cour cette semaine quand il ne fait pas partie du recours, a-t-il indiqué. Par ailleurs, ses opinions ne me semblent pas être le fruit d'une recherche approfondie. C'est regrettable, mais je respecte sa liberté de parole.»

À l'occasion du

Printemps de Montréal



Portes ouvertes

Le dimanche 19 mai 2002,
de 11 h à 16 h

à l'hôtel de ville de Montréal

Venez célébrer
la réouverture
du canal de Lachine

- Rencontrez le maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, et les membres du conseil municipal.
- Découvrez les célébrations entourant la réouverture du canal de Lachine.
- Discutez avec des personnages historiques.
- Participez aux visites guidées de l'hôtel de ville.
- Profitez-en également pour vous procurer la carte Accès Montréal. Apportez une photo, une preuve de résidence et une pièce d'identité.

Assistez aux spectacles :

- 13 h Les Arts de la Scène présentent « Ce lieu, ces murs... » comédie musicale conçue et jouée par les élèves des écoles Jeanne-Leber, De la Petite-Bourgogne, Saint-Zotique et N.D.P.S.
- 14 h 30 L'ensemble folklorique de Lachine Les Écluseurs présente un extrait d' « Hommage aux bâtisseurs ».
- 15 h 30 Les Productions Multisens présentent « Némé » comédie fantastique.

Il y aura distribution de ballons et de l'animation pour les enfants.

Le bureau Accès Montréal sera ouvert.

275, rue Notre-Dame Est
Champ-de-Mars

Ville de Montréal

Greenpeace lance une campagne de boycottage contre la pétrolière Esso

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

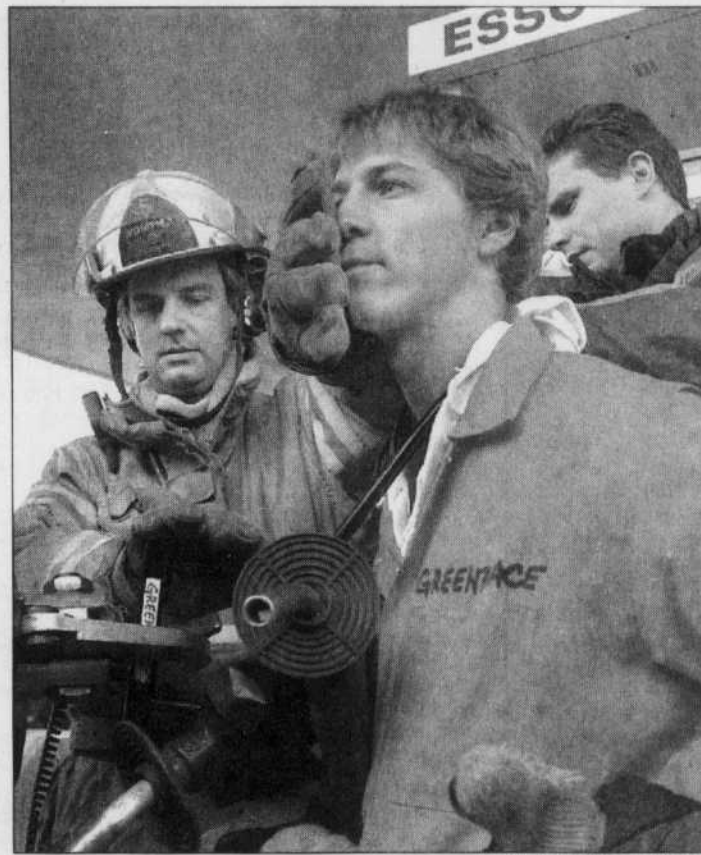
Huit militants de Greenpeace ont été arrêtés hier à Montréal, Toronto et Vancouver en rapport avec des incidents symboliques planifiés visant à attirer l'attention sur le lancement d'une campagne nord-américaine de boycottage des produits de la multinationale Exxon et sa filiale canadienne, l'Impériale Esso.

À Montréal, deux des cinq militants en habit orange arrêtés ont été accusés de méfaits pour s'être enchaînés à des pompes à essence à une station-service située à l'angle Sherbrooke et Saint-Laurent. Les trois autres militants, dont le porte-parole national dans le dossier des changements climatiques, Steven Guilbeault, qui était là pour informer les médias, ont été accusés de s'être trouvés sans permission sur ce terrain à vocation plutôt publique...

D'abord en Europe

La campagne de Greenpeace contre Exxon a démarré à la fin de la dernière année en Europe, tout particulièrement en Grande-Bretagne, mais c'était hier la grande attaque à l'échelle nord-américaine, offensive que la multinationale de l'environnement entend mener contre la multinationale du pétrole dans son fief principal, les États-Unis.

Greenpeace accuse Exxon — et l'Impériale — d'être «la pétrolière la plus rétrograde dans le dos-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un policier de Montréal s'affaire à couper le cadenas de vélo grâce auquel Gilles-Philippe Pagé s'était enchaîné à une pompe à essence d'une station Esso.

sier des changements climatiques», de tenter avec des fonds de dix millions par année de saper avec une armée de lobbyistes le protocole de Kyoto dans tous les coins

du globe, de financer les pires réactionnaires environnementaux en finançant notamment l'élection du président Bush et en allant jusqu'à lui mâcher ses déclai-

rations publiques sur la question.

Au Canada, Greenpeace a de plus accusé Esso de vendre l'essence affichant les plus hauts taux de soufre, ce qui ajoute au smog urbain et aux pluies acides. À l'opposé, les tests d'Environnement Canada indiquent qu'au Québec, c'est l'essence d'Ultra-mar qui est la moins polluante sous ces deux rapports.

La réponse d'Esso

Sur la question du soufre, le porte-parole d'Esso, Pierre Desrochers, répond que la multinationale a toujours respecté la norme de 1000 parties par million, qu'elle respectera la nouvelle norme de 150 ppm à compter du 1^{er} juillet prochain et qu'elle devancera dès l'automne 2003 la norme de 30 ppm imposée par Ottawa pour 2005 grâce à des investissements de 500 millions dans ses quatre raffineries canadiennes.

La pétrolière, poursuit Pierre Desrochers, contribue au débat public sur le réchauffement du climat en tentant de démontrer que les avantages de la ratification de Kyoto, toujours incertains à son avis, «vont être minimes alors que les coûts vont être excessivement élevés».

Le porte-parole d'Esso reconnaît cependant que cette pétrolière n'investit pas massivement dans les énergies «renouvelables», comme Shell et BP. Cependant, dit-il, Esso investit dans les énergies «alternatives», dont de nouvelles piles à combustibles qu'il faudra alimenter... avec du pétrole.

jazz pour centre-ville

Atterrir au cœur
de Toronto, ça vous branche ?

Maintenant que nous offrons 7 vols quotidiens en semaine pour l'aéroport du centre-ville de Toronto — à 8 minutes à peine de l'action — vous en trouverez certainement un qui s'accorde avec vos projets. Cool. Ça met du swing dans les affaires.



Visitez voljazz.ca ou composez le 1 888 247-2262 STAR ALLIANCE Aéroplan

Air Canada Régional Inc. exploitée sous le nom Air Canada Jazz

• LES ACTUALITÉS •

Poursuite en libelle

Yves Michaud débouté

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un libre penseur peut déclarer qu'Yves Michaud a tenu des propos antisémites sans craindre de verser dans la diffamation.

La Cour du Québec vient d'en donner la preuve en rejetant la poursuite en libelle diffamatoire intentée par M. Michaud qui réclamait 18 000 \$ de Marc Angenot en raison des commentaires que le professeur de l'université McGill a formulés sur les ondes de RDI, le 8 février 2001. Le litige portait sur une petite phrase lancée par M. Angenot : «M. Michaud avait le droit de tenir des propos antisémites, j'ai le droit de les trouver abjects.»

Aspirant candidat à l'investiture du Parti québécois dans la circonscription de Mercier, Yves Mi-

chaud s'est retrouvé au cœur de la tempête à la fin de l'an 2000 pour ses propos sur les juifs. Il a entre autres dénoncé le vote monolithique des juifs contre la souveraineté dans Côte Saint-Luc.

«Même s'il n'était nullement l'intention [d'Yves Michaud] de tenir des propos à caractère antisémite, n'empêche qu'une partie de la communauté québécoise l'a ainsi perçu et qualifié», affirme le juge Antonio de Michele dans sa décision.

Le juge accepte la défense de commentaire loyal présentée par Julius Grey, l'avocat de Marc Angenot. L'affaire Michaud était d'intérêt public, et l'opinion clairement présentée comme telle de M. Angenot s'appuyait sur des faits. Il s'agissait d'une manifestation de la liberté d'expression et non pas d'une atteinte à la réputation.

Une autre omission dans l'équipe Tremblay

Zampino complétera sa déclaration
Le président du comité exécutif croit toutefois avoir bien agiJEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Pour faire taire les critiques, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, inscrira sous peu à sa déclaration d'intérêts pécuniaires le fonds de placement familial qu'il détient, même s'il ne croit pas être obligé de le faire.

M. Zampino n'a pas apprécié l'article paru dans *La Presse* hier, qui faisait état de Placements Antelimar, une société de fonds de placement dont il est le principal actionnaire. Créée pour ses trois enfants, cette société détiendrait pour près de 70 000 \$ d'actions en Bourse. Mais M.

Zampino a omis d'inscrire Placements Antelimar dans sa déclaration d'intérêts pécuniaires, bien que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige les élus à déclarer tous leurs actifs.

Dans une déclaration qu'il a lue aux journalistes hier, M. Zampino a tenu à faire le point : «Qui-conque exerce son jugement dans cette affaire se rend bien compte que ce fonds familial, qui est constitué de REER et d'actions au profit de ma jeune famille, mes enfants, ne peut me mettre en conflit d'intérêts, ni directement ni indirectement. C'est pourquoi je n'ai jamais inscrit ce fonds dans ma déclaration d'intérêts pécuniaires

alors que j'étais maire de Saint-Léonard», a-t-il indiqué hier.

Mais surtout, il en avait gros sur le cœur à propos du traitement journalistique dont il fait l'objet : «Mon exaspération est à son comble. Certains médias, et plus particulièrement certains journalistes, sont beaucoup plus intéressés à vendre des exemplaires de journaux qu'à couvrir l'actualité municipale. À mon avis, cette campagne de salissage, que je dénonce aujourd'hui, nuit bien davantage à la crédibilité de certains journalistes qu'à la mienne.»

Quoi qu'il en soit, il ajoutera Placements Antelimar à sa déclaration d'intérêts pécuniaires «pour faire taire les gens qui sont plus in-

téressés par la politocallierie que par la politique».

Pierre Bourque

Le chef de l'opposition, Pierre Bourque, ignore s'il déposera une plainte contre le président du comité exécutif comme il l'avait fait dans le cas de Gérard Tremblay, qui avait passé sous silence son rôle de gestionnaire dans la Fiducie Angers. Il préfère attendre la décision du procureur général du Québec, Paul Bégin, qui doit faire savoir d'ici la fin de la semaine s'il intentera une poursuite en déclaration d'incapacité contre le maire. «Je m'attends à ce qu'il fasse respecter la loi. Je pense qu'il va être tenu d'agir, la loi est assez claire», a dit M. Bourque.

Quand on vit en famille, il faut en savoir des choses!

Trouvez des réponses à vos questions et les ressources disponibles dans votre région!

Lisez bien ce guide et conservez-le précieusement!

Marcel Lebœuf
Porte-parole
Semaine québécoise des familles



Au service de la famille
cette semaine dans votre hebdo.

Si vous ne l'avez pas reçu d'ici le samedi 18 mai, commandez-le à

Communication-Québec
1 800 363-1363

ou consultez-le :
www.mfe.gouv.qc.ca

Québec 
On prépare l'avenir

• LES ACTUALITÉS •

PERSPECTIVES

Messages entremêlés

Trois élections partielles perdues, quatre gagnées. L'équation semble favorable aux libéraux mais les chiffres sont trompeurs. En réalité, Jean Chrétien a essuyé un revers lundi et il n'a que lui à blâmer pour ça. Il lui reste maintenant à prendre note des nombreux messages que les électeurs lui ont envoyés.

Jean Chrétien tenait tellement pour acquis qu'il conserverait ses six sièges qu'il n'a même pas cru bon de mettre les pieds dans les comtés où se déroulaient les élections partielles. Il a remporté plus de comtés que ses adversaires, mais par la peau des dents, et la perte de deux châteaux forts en plus de la baisse d'appuis dans Saint-Boniface ont pris allure d'avertissement. On ne lui donne plus le bon Dieu sans confession.

En voyage à Londres, le premier ministre Jean Chrétien a réagi hier en présentant comme presque normales ses deux défaites. «La présence, pendant une longue période, d'une grande personnalité dans un comté crée une situation très inhabituelle.» Il n'a assumé aucune responsabilité pour cette déconiture alors que c'est lui qui a écarté sans trop de ménagement ces députés chevronnés.

On peut donc voir dans la réaction de l'électorat un premier message. La façon cavalière et désinvolte avec laquelle Jean Chrétien traite ses députés ne passe plus. Député de Windsor-Ouest, Herb Gray allait célébrer ses 40 ans de vie parlementaire en juin mais a été écarté du cabinet en janvier. Cet incident, ajouté à des tiraillements entre libéraux, a scellé la défaite et permis la victoire du néo-démocrate Brian Masse. Dans Gander-Grand-Falls, même scénario. George Baker, député pendant 28 ans, est entré au cabinet pour en être évincé rapidement, question d'accommoder le retour de Brian Tobin. Et pour pousser l'insulte à son comble, Jean Chrétien a parachuté son candidat et fidèle supporter, l'ancien ministre provincial Beaton Tulk. Le conservateur Rex Barnes, un homme du comté, l'a battu.

Lors d'élections partielles, la situation locale a une grande importance et, dans ces comtés, elle a été centrale. Mais on devinait l'irritation face à la manie de Jean Chrétien de tenir le vote des électeurs pour acquis et la lassitude à l'égard de son leadership. Dans Windsor-Ouest, l'association de comté s'est retrouvée divisée entre partisans des camps Martin et Chrétien. Dans Bonavista-Trinity-Conception, à Terre-Neuve, les appuis libéraux y ont crû de 20 points mais le candidat, l'ancien ministre provincial des Pêches, John Eford, est reconnu pour être un partisan de Paul Martin et fort critique des politiques fé-

dérales en matière de pêcheries. En somme, un membre possible de cette opposition qui s'agite au sein même du caucus libéral et qui agace tant M. Chrétien.

Le vice-premier ministre, John Manley, avait raison de dire lundi que les partielles n'ont permis à aucun parti de se démarquer comme solution de rechange aux libéraux. Les résultats montrent cependant que les électeurs en ressentent le besoin et se tournent vers celle présente. M. Eford à Terre-Neuve. Le NPD dans Windsor-Ouest. Le Parti conservateur dans Gander-Grand-Falls. On peut même dire le Bloc québécois dans Verdun-Saint-Henri-Pointe-Saint-Charles car s'il est arrivé deuxième derrière Liza Frulla, il n'a pas perdu beaucoup de terrain comparativement à novembre 2000.

La situation au Québec se révèle différente à cause de l'importance de la question nationale et les résultats dans Verdun et Saint-Léonard-Saint-Michel illustrent l'absence de choix crédible pour les électeurs fédéralistes. Il faudra voir ce qui surviendra lors des futures partielles provoquées par le départ vers Québec de députés bloquistes.

L'Alliance demeure, malgré l'entrée prochaine de son chef aux Communes, la grande perdante de ces partielles. Elle a reculé partout sauf dans Calgary-Sud-Ouest, confirmant son statut de parti régional de l'Ouest. Et même la performance du chef, Stephen Harper, n'est pas reluisante. Libéraux et conservateurs, qui cumulaient 31 %

des voix en novembre 2000, n'ont présenté aucun candidat, ce qui a découragé la participation, mais M. Harper n'a obtenu que sept points de plus que son prédécesseur Preston Manning. C'est le NPD qui a récolté la manne, obtenant 20 % des voix.

On constate donc que c'est davantage la faiblesse de l'opposition que la force du gouvernement qui maintient les libéraux au pouvoir. Les résultats de lundi peuvent reconforter les chefs conservateur et néo-démocrate, qui traversent des périodes difficiles, mais ils sont inégaux, régionalement concentrés, et n'offrent qu'un répit. M. Clark l'a d'ailleurs reconnu hier. Il a du pain sur la planche pour transformer ce sursaut en tendance.

Les libéraux, eux, ont des leçons à tirer pour éviter d'autres surprises. Nonchalant, le gouvernement gère au cas par cas, sans vision ni direction claire, et se laisse distraire par ses luttes intestines autour du leadership. Une élection partielle reste une élection partielle. Les électeurs s'y sentent plus à l'aise pour protester mais, pour un parti au pouvoir, il s'agit d'un signal dangereux à ignorer. Jean Chrétien en a tenu 26 depuis qu'il est au pouvoir et a enregistré lundi sa pire performance. Ce n'est pas sans signification, surtout à un moment où il fait l'objet de pressions pour céder sa place et où l'intégrité de son gouvernement est attaquée.



Manon Cornellier

Simard envisage le retour de classes non mixtes

Le ministre de l'Éducation veut explorer toutes les avenues pour favoriser la réussite des garçons

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour favoriser la réussite des garçons, il vaudrait la peine d'explorer l'avenue des classes non mixtes, croit le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard.

Dans le cadre d'une entrevue diffusée à CKAC hier matin et où l'animateur Paul Arcand recevait M. Simard, le ministre a en effet clairement indiqué que «ça vaudrait la peine de l'envisager» et que «ce n'est pas une question à rejeter».

Invité à commenter l'écart de réussite entre les filles et les garçons, l'un des sujets de préoccupation les plus importants au sein du ministère de l'Éducation depuis quelques années déjà, Sylvain Simard a précisé que «certaines écoles en milieu défavorisé le font et que ça semble donner de résultats». Il est trop tôt pour se prononcer, mais «ça vaut la peine de l'envisager», a conclu le ministre.



Sylvain Simard

division de cette donnée nous apprend que la statistique est de 45 % chez les garçons et de 28 % chez les filles.

La semaine dernière, le président des États-Unis, George W. Bush, a dépassé le stade de l'analyse et de la réflexion, proposant par le truchement de son département de l'Éducation de modifier la loi sur la non-discrimination dans l'éducation publique, qui complique le processus d'ouverture d'écoles ou de classes réservées aux filles ou aux garçons.

Si une dizaine d'écoles de ce type existent déjà aux États-Unis, les opinions sont toujours très partagées sur le projet, comme elles le sont partout où on s'y est intéressé. Si, d'un côté, certains prônent une meilleure réussite des uns et des autres lorsqu'ils ne sont pas mutuellement distraits, d'autres croient au contraire que cette division des genres à l'école prépare très mal à la vie en société.

Sondage

Dans un sondage Léger Marketing dévoilé la semaine dernière à propos des perceptions des Québécois en ce qui a trait à l'école publique, on apprenait que la population ne souhaite pas revenir 40 ans en arrière et réactiver les écoles non mixtes. 82 % des Québécois disaient en effet s'opposer à l'idée, contre 16 % qui ne la rejettent pas.

Chez nous, le Conseil supérieur de l'éducation a rejeté cette avenue comme solution envisageable dans un avis transmis au ministre de l'Éducation en 1999. À la Commission scolaire de Montréal, l'option des classes non mixtes n'est pas expérimentée, affirme-t-on, mais le sujet de la réussite des garçons est une préoccupation de tous les jours.

Les nuances

Un peu plus tard, le porte-parole du ministre, Nicolas Girard, a remis les pendules à l'heure: «Loi du ministre l'idée de généraliser cette pratique et de revenir à des classes non mixtes, a-t-il précisé. Il a voulu dire que si l'expérience peut être faite à certains endroits, libre à des écoles, dans le système souple et autonome que l'on connaît, de le tenter.»

La question est dans l'air: alors que le ministère dévoilait lundi son plan d'intervention en matière de décrochage scolaire, l'écart de réussite entre les filles et les garçons était de nouveau mis en lumière. Si les écoles ciblées par les allocations du MEQ ont des taux de décrochage moyens de 36,6 %, la

Baril cède son comté à Levine

Landry devrait déclencher les élections partielles aujourd'hui

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Bernard Landry a tenu à maintenir, hier, le suspense quant à la date de la tenue des quatre prochaines élections partielles dans les circonscriptions de Vimont, de Joliette, de Lac-Saint-Jean et, enfin, de Berthier, pour permettre au ministre David Levine de faire son entrée à l'Assemblée nationale. Mais tout concourt pour que leur déclenchement soit annoncé aujourd'hui, date limite pour qu'elles soient lancées avant l'été, le lundi 17 juin.

Au cours de son point de presse à l'entrée de la réunion du caucus des députés du Parti québécois, M. Landry a refusé de faire connaître sa décision. Mais si le premier ministre ne déclenche pas ces élections partielles aujourd'hui, on saura assurément qu'elles se tiendront au début de septembre, date ultime pour leur déclenchement puisqu'il est inconcevable qu'elles aient lieu au cœur de l'été.

Dans l'entourage de M. Landry, on souligne qu'il y a d'excellentes raisons pour tenir les élections partielles le 17 juin. On oublie la circonscription de Vimont, que l'on concède déjà aux libéraux. Dans Joliette, on est confiants de l'emporter avec un candidat comme Michel Belhumeur, le député du Bloc québécois qui sautera la clôture. Dans Lac-Saint-Jean, on souligne le dynamisme du candidat qui devrait vraisemblablement remporter l'investiture, le jeune Stéphane Tremblay, qui vient d'abandonner son siège de député du Bloc québécois.

Il reste le cas de David Levine. Un sondage interne montre que le candidat-vedette pourrait mordre la poussière face à un candidat de l'Action démocratique du Québec. Dans Berthier, que Gilles Baril a accepté de céder à M. Levine, l'ADQ pourrait compter sur Marie Grégoire, qui s'est présentée en 1998 dans L'Assomption. Mme Grégoire vient du comté de Berthier et sa famille y exploite une entreprise depuis quelques générations.

Mais les stratégies péquistes comptent sur les qualités personnelles de M. Levine, tout comme sur l'ap-

pui actif de Gilles Baril, pour l'emporter. «Nous avons trois excellents candidats», assure-t-on.

A tout prendre, le Parti québécois a peut-être tout à perdre à tenir ces élections partielles le plus tard possible en septembre. D'une part, on permet aux forces adéquistes, dont l'organisation est déficiente, de mieux se préparer. D'autre part, mieux vaut avaler la pilule avant l'été plutôt que de traîner le mal à l'automne si les résultats s'avèrent décevants pour le PQ.

Bernard Landry n'a pas voulu accorder de la crédibilité au sondage SOM de la fin de semaine, qui place l'ADQ et le PQ bons derniers. Selon lui, des observateurs ont signalé que ce sondage souffrait de problèmes de méthodologie. «Ça n'a pas l'air d'une chose très solide», a-t-il dit.

EN BREF

Les parents démissionnent!

(Le Devoir) — Excédés par les moyens de pression des enseignants, les parents du conseil d'établissement de l'école Château-d'Eau, à Loretteville, ont remis leur démission la semaine dernière pour signaler leur ras-le-bol des conflits liés aux négociations en matière d'équité salariale. En effet, confirme le directeur de l'école primaire, Benoît Moisan, la décision des enseignants de ne pas participer à toute activité parascolaire d'envergure, dont la traditionnelle fête de fin d'année, a convaincu les parents de signifier leur colère en démissionnant non seulement du conseil d'établissement mais aussi de l'Organisation de participation des parents et en ne participant plus aux activités de bénévolat à la bibliothèque. Résultat: le conseil d'établissement de l'école est paralysé puisque les parents, de par la loi, y occupent un espace considérable, et la fête de fin d'année n'aura pas lieu, des activités en classe seulement ayant été considérées.

Pas le temps d'acheter votre billet?

Parfait. Abonnez-vous!

Lotomatique, la solution parfaite à vos tracas. Fini les oublis, la vérification de vos numéros, les tirages manqués, les billets égarés et vous recevez même les lots gagnés par la poste! Loto-Québec s'occupe de tout. De plus, vous contribuez à une belle œuvre car Lotomatique vient en aide à des organismes communautaires.

439 649 SUPER 7 LOTOMATIQUE 1 800 361-8095 18+

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.

SUIVEZ LE FIL ! SUIVEZ LE FIL !

Le 8^e Festival International de la Littérature Du 10 au 18 mai 2002

SUIVEZ LE FIL !

Découvrez une littérature mise en scène, en musique et en images.

- 150 écrivains de tous les coins du monde.
- 70 danseurs, musiciens, comédiens, interprètes, artistes visuels.
- 60 spectacles, rencontres, expositions, projections, lectures et animations jeunesse.
- 9 jours de fête littéraire dans des salles de spectacles, des cabarets, un cinéma, un café, une librairie et... un jardin public.

INFO-FESTIVAL : (514) 844-2172 www.uneq.qc.ca/festival

Une présentation de l'Union des écrivains et des écrivains québécois

LE DEVOIR

LE MONDE

Sharon est plus populaire que Nétanyahou

D'APRÈS REUTERS ET AP

Jérusalem — Malgré le revers qu'il a subi lors du vote du comité central du Likoud sur le refus d'un État palestinien, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, est plus populaire au sein de sa formation que son rival Benjamin Nétanyahou, selon un sondage publié hier.

La résolution de l'ancien chef du gouvernement stipulant que le bloc de droite n'accepterait jamais un État palestinien indépendant avait été adoptée par 60 % des délégués du comité central dimanche soir.

Mais selon une enquête publiée hier par le principal quotidien israélien, *Yedioth Ahronoth*, Sharon l'emportait avec 55 % des suffrages contre 35 % à Nétanyahou si une élection pour désigner le chef du parti avait lieu aujourd'hui.

En outre, seuls 35 % des 501 partisans du Likoud interrogés soutiennent la résolution adoptée dimanche par le comité central du parti, tandis que 64 % sont favorables à la position défendue par Sharon.

Le chef du gouvernement est favorable à l'acceptation d'un État palestinien, mais seulement après une longue période de transition.

Il a préféré contourner cette question hier en s'adressant devant le Parlement. Le premier ministre israélien s'est contenté de soumettre de nouveau toute reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens à l'arrêt des attentats et à une réforme profonde de l'Autorité palestinienne.

Ariel Sharon a également promis que Tsahal poursuivrait ses incursions dans des zones sous contrôle palestinien. Malgré la relative accalmie des derniers jours, l'armée israélienne a conduit hier quatre de ces opérations ciblées dans des villages de Cisjordanie, au cours desquelles deux officiers des renseignements palestiniens ont été tués dans le village de Halhoul, au nord de Hébron, et 15 suspects interpellés, notamment à Tulkarem et à Naplouse.

EN BREF

Enquête sur un coup d'État

Washington (AFP) — Le département d'État va effectuer une enquête sur la manière dont ses diplomates ont réagi au bref coup d'État qui a secoué le mois dernier le Venezuela, a indiqué hier un responsable du ministère des Affaires étrangères américain. Il a confirmé des informations parues dans le quotidien *New York Times* selon lesquelles le sénateur Christopher Dodd, critique de longue date de la politique américaine en Amérique latine, a demandé une telle enquête. Le sénateur s'est déclaré inquiet du fait que Washington est apparu comme favorable au renversement du président Hugo Chavez en ne condamnant pas immédiatement le coup d'État le 12 avril. Washington a toujours nié une participation ou un encouragement quelconque au coup d'État. Dimanche, le président Chavez avait estimé que Washington devait « donner une explication [...] aux Américains ainsi qu'à nous ».

Élections en Sierra Leone

Sierra Leone (AFP) — Après dix ans d'une sanglante guerre civile, les Sierra-Léonais sont sortis en masse hier pour élire un président et un nouveau Parlement, lors d'élections historiques destinées à symboliser le retour de la paix dans ce petit pays d'Afrique de l'Ouest. Aucun incident notable ou violence n'a été rapporté à la fermeture des bureaux de vote. Les résultats ne sont pas attendus avant 72 heures. L'élection intervient cinq mois après la proclamation officielle de la fin du conflit lancé par le RUF en mars 1991, qui a fait entre 100 000 et 200 000 morts et des milliers de civils victimes d'extractions, d'amputations, de viols, d'enrôlements forcés dans les différentes factions.

Hara-kiri pour cause de vache folle

Tokyo (Reuters) — Une vétérinaire japonaise s'est apparemment suicidée parce qu'elle n'avait pas su diagnostiquer un cas de maladie de la vache folle, ont annoncé des responsables des services de santé nippons, un jour après avoir confirmé le quatrième cas d'ESB dans le pays. La jeune femme, âgée de 29 ans, qui travaillait dans un centre de santé publique près de l'endroit où a été découvert un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine dans l'île d'Hokkaido, a été retrouvée morte à son domicile lundi, a rapporté la presse locale. Elle avait laissé une lettre dans laquelle elle s'excusait de ne pas avoir pu détecter la maladie chez une vache Holstein âgée de six ans. « Je suis désolée pour cette faute impardonnable en tant que vétérinaire », a-t-elle écrit dans sa note, a rapporté Mitsuaki Kawakami, directeur du centre de santé publique de Kushiro.

Des vivres pour la Corée

(AFP) — Une organisation humanitaire chrétienne du Canada a annoncé hier l'envoi, à la fin de mai, de 7000 tonnes de farine de blé pour aider à lutter contre la famine qui sévit en Corée du Nord. « La Corée du Nord connaît une disette chronique depuis plusieurs années à cause des problèmes économiques que subit le pays depuis que l'Union soviétique, son principal partenaire commercial, a mis un terme à son soutien », a expliqué le directeur de l'organisme Canadian Foodgrains Bank, Jim Cornelius. Les Nations unies ont tiré plusieurs fois la sonnette d'alarme sur la situation dans ce pays, l'un des plus fermés au monde. On estime qu'un tiers de la population subsiste grâce à un apport de vivres envoyés par l'étranger.

Attentat au Cachemire

Inde (Reuters) — Des militants islamiques présumés ont ouvert le feu sur les passagers d'un autobus avant d'attaquer un camp militaire de l'État indien de Jammu et Cachemire, faisant une trentaine de morts avant d'être abattus, a annoncé l'armée. Cette attaque coïncide avec la visite de la secrétaire d'État adjointe américaine Christina Rocca venue à New Delhi pour tenter d'apaiser les tensions entre l'Inde et le Pakistan. Personne n'a revendiqué l'attaque.

Les sanctions contre l'Irak sont allégées

Le geste du Conseil de sécurité de l'ONU a pour but d'empêcher Bagdad de prétendre que ces punitions affectent la survie du peuple irakien

BERNARD ESTRADE
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier à l'unanimité une résolution assouplissant le régime des sanctions contre l'Irak mis en place au lendemain de l'invasion du Koweït, il y a bientôt douze ans.

Cet allègement d'un régime souvent critiqué en raison de ses conséquences sur la population civile est le premier depuis l'entrée en vigueur, à partir de décembre 1996, du programme «Pétrole contre nourriture». La résolution 1409, un document long et complexe présenté conjointement par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, a été adoptée à l'unanimité par 15 voix.

La Syrie, qui avait demandé lundi à la dernière minute un report du vote de vingt-quatre heures, s'est finalement prononcée avec la majorité, son représentant Mikhaïl Wehbe indiquant vouloir ainsi «montrer l'importance que son pays apportait à l'unité du Conseil».

Cette résolution met en place un système — le régime des sanctions lui-même restant en vigueur — qui permettra au gouvernement irakien d'importer plus facilement les produits à usage civil. Ce mécanisme sera

reçu au bout de six mois à la lumière d'un rapport du secrétaire général des Nations unies.

La pièce maîtresse du nouveau régime, «la liste révisée d'articles sujets à examen» (*Goods Review List - GRL*), énumère tous les produits pouvant avoir une utilisation militaire dont l'importation reste soumise à une inspection devant prouver qu'ils ne seront pas utilisés militairement.

L'élaboration de ce document de plus de trois cents pages a nécessité près de cinq mois de travail et est limitatif: l'importation de tous les produits qui n'y figurent pas — et qui ne sont pas militaires — est désormais libre mais reste soumise à déclaration.

Ce nouveau régime, estimant la plupart des diplomates, a essentiellement pour but d'empêcher le gouvernement irakien de continuer à affirmer que les sanctions internationales contre l'Irak affectent la survie du peuple irakien en l'empêchant d'importer nourriture et médicaments.

Pour le gouvernement américain, qui prépare ouvertement le renversement par la force du régime irakien, les discussions visant à mettre en place des sanctions plus adéquates ont été «utiles» mais il ne faut pas se fai-

re d'illusion. «Il ne fait aucun doute que, si vous avez un dictateur déterminé, comme Saddam Hussein, il va continuer à améliorer ses capacités militaires comme il l'a fait au cours des derniers mois», a récemment déclaré Donald Rumsfeld, le secrétaire à la Défense.

Les sanctions — et notamment le versement dans un compte contrôlé par les Nations unies des revenus pétroliers de l'Irak — demeurent en place.

Les résolutions du Conseil indiquant qu'elles ne seront pas levées tant que l'Irak n'aura pas satisfait les exigences de l'ONU, dont le démantèlement de ses armes de destruction massive, restent en effet toujours en vigueur.

L'ambassadeur de Syrie, dans son explication de vote — la seule —, a affirmé que l'Irak avait le droit de se procurer des

armes «pour assurer son autodéfense» et a estimé qu'il «était incompréhensible de continuer à imposer des sanctions pour une période illimitée».

M. Wehbe, avant d'annoncer «voter avec le consensus pour souligner l'unité du Conseil», a aussi dénoncé l'impuissance des Nations unies lorsqu'il s'agit d'Israël, qui «continue à ignorer ses résolutions».



Saddam Hussein

Moscou se rapproche de l'OTAN... et de la CEI

La guerre froide est enterrée pour une énième fois, et les nostalgiques sont rassurés

AGENCE FRANCE-PRESSE

Reykjavik — Les chefs de la diplomatie des 19 pays de l'OTAN et de la Russie ont conclu hier à Reykjavik un accord sur la création d'un nouveau conseil conjoint, symbolisant leur rapprochement après les attentats du 11 septembre et tournant la page de la guerre froide.

«Nous sommes tombés d'accord sur les règles de fonctionnement et un programme de travail pour une toute nouvelle institution, le Conseil OTAN-Russie», a annoncé le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, à l'issue d'une réunion de travail de l'Alliance avec le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov.

Cet accord «montre notre volonté de travailler ensemble plus étroitement que jamais», a-t-il ajouté, précisant que le nouveau conseil permettrait aux deux parties «d'œuvrer en tant que partenaires égaux».

Le nouveau forum doit permettre des décisions communes entre la Russie et les 19 membres de l'Alliance atlantique dans un certain nombre de domaines: lutte contre le terrorisme, gestion des crises, non-prolifération des armes de destruction massive, contrôle des armements, défense contre les missiles de théâtre, sauvetage en mer, plans civils d'urgence. La liste pourrait s'allonger dans l'avenir si le nouvel ensemble fonctionne bien.

L'accord doit être signé par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN et de la Russie lors d'un sommet à Rome le 28 mai.

De son côté, Igor Ivanov a estimé que l'OTAN et la Russie venaient de créer «un véritable canal de dialogue politique» et que le nouveau conseil soulignait les insuffisances de l'actuel conseil permanent conjoint créé en 1997 et qui ne satisfaisait pas Moscou.

En marge de la réunion de Reykjavik, le chef de la diplomatie russe devait également rencontrer le secrétaire d'État américain, Colin Powell, pour préparer un sommet à la fin de mai entre les présidents George W. Bush et Vladimir Poutine, au cours duquel doit être si-



Au premier plan: le secrétaire général de l'Alliance atlantique, George Robertson, et le secrétaire d'État américain, Colin Powell.

gné un traité de réduction des armements stratégiques dont la conclusion a été annoncée lundi.

Les ministres de l'OTAN ont aussi discuté entre eux à Reykjavik de l'élargissement et de la modernisation de l'Alliance. Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont jugé dans un communiqué commun qu'il était nécessaire pour l'organisation de se transformer et de développer ses capacités militaires pour faire face aux nouvelles menaces terroristes.

Les États-Unis reprochent à l'Europe de ne pas investir assez dans ses capacités militaires et s'inquiètent du fossé grandissant entre les Alliés en la matière.

Organisation miroir

Par ailleurs, la Russie de Vladimir Poutine a décidé hier de renforcer la coopération militaire avec cinq autres ex-républiques soviétiques en créant une organisation à l'image de l'OTAN, une décision notamment destinée à calmer les inquiétudes face à la présence américaine en Asie centrale.

Guerre contre le terrorisme

Grandes manœuvres en Thaïlande

Découverte de caches d'armes en Afghanistan

REUTERS ET AFP

Bangkok — Plus de 20 000 soldats américains, thaïlandais et singapouriens ont entamé hier en Thaïlande des exercices annuels, qui seront pour la première fois consacrés en partie à la lutte contre le terrorisme.

Quatorze mille soldats américains, sept mille soldats thaïlandais et un nombre non spécifié de militaires singapouriens participent à ces exercices baptisés «Cobra doré 2002», ont précisé des responsables. Ces manœuvres seront observées par 18 pays, dont la Chine et le Vietnam.

Un haut responsable militaire a précisé que le volet antiterroriste des exercices porterait notamment sur les opérations de maintien de la paix, ainsi que sur la traque de pe-

tités groupes de combattants et de trafiquants de drogue. Washington estime que les groupes extrémistes chassés d'Afghanistan pourraient chercher à se réfugier en Asie du Sud-Est. Ce mois-ci, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines ont signé un accord de coopération en matière de lutte contre les organisations armées. La Thaïlande a accepté de se joindre à leurs efforts. Singapour a donné son approbation de principe mais n'a pas encore pris de mesure dans ce sens.

Par ailleurs, les forces américaines ont découvert au cours du week-end d'importantes caches d'armes appartenant aux talibans et au réseau Al Qaïda, à Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan, et à Orghoun, au sud de Gardez (est du pays), a indiqué mardi un haut responsable militaire américain.

«Elles comprenaient plus de 800 000 balles de calibre 0,5, près d'un million de cartouches de mitraillettes, plus de 600 grenades autopropulsées, plus de 700 obus de mortier et cinq chars T-54», a indiqué le général Peter Pace, vice-président de l'état-major interarmées, lors d'un point de presse au Pentagone.

Selon le général Pace, qui a qualifié cette saisie de «bonne prise», une partie de ces armes et munitions seront soit détruites, soit, si elles sont en bon état, données à l'armée nationale afghane pour son entraînement. Il a exclu qu'elle puisse appartenir à un chef militaire local, soulignant que les indications des services de renseignement pointaient vers des caches d'armes appartenant aux milices fondamentalistes talibanes et le réseau al-Qaïda.

Contre les squatters, les grands moyens



CET ÉLÉPHANT a été employé hier pour démolir des habitations illégalement construites dans une forêt protégée de l'État d'Assam, dans le nord-est de l'Inde.

SANTÉ

Le diabète prend des proportions épidémiques

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Une série d'études médicales à paraître aujourd'hui aux États-Unis, consacrées aux différentes facettes du diabète, montre une progression inquiétante de la maladie, qui pousse certains spécialistes à la comparer à une épidémie américaine et bientôt mondiale.

«Tandis que les nombres de nouveaux cas de maladies cardiovasculaires et de cancers sont stables, l'incidence du diabète progresse de 6 % aux États-Unis et davantage dans les pays en développement» chaque année, a averti hier le Dr Christopher Saudek, président de l'American Diabetes Association (ADA), en marge de la publication d'une série d'études sur le sujet.

Dix-sept millions d'Américains souffrent du diabète, dont 5,9 millions l'ignorent, selon l'ADA.

Tant les causes que les moyens de prévention et de traitement sont mal compris et la maladie prend le tour d'une «épidémie de diabète», selon les termes de l'éditorial du Dr Saudek, qui accompagne le numéro spécial du *Journal of the American Medical Association* (JAMA) consacré à la maladie.

Les complications du diabète, telles que l'accident cardiovasculaire ou l'insuffisance rénale, sont différentes selon que le patient est noir, blanc, d'origine asiatique ou latino-américaine, selon une autre étude prenant en compte des diabétiques ayant bénéficié de soins identiques, menée par des chercheurs du centre Kaiser Permanente, à Oakland (Californie).

Ce numéro de la revue «aborde l'ensemble des sujets autour des diabètes, de ses causes à l'efficacité des soins». Mais «si ces études donnent une idée de la recherche menée, elles démontrent aussi combien il reste à découvrir sur le diabète», a encore commenté le Dr Saudek.

Parmi les questions sans réponse citées par le spécialiste figurent le lien exact entre l'obésité et l'insulino-résistance, les moyens de motivation d'un patient diabétique pour suivre un traitement prévenant les complications ou encore la méthode à utiliser «pour convaincre toute une société de réduire sa consommation alimentaire».



DES OFFRES ÉQUITABLES...

UN RÈGLEMENT RESPONSABLE

- Équité salariale hommes/femmes
- Équité salariale Radio-Canada vs CBC
- Offres monétaires en hausse de plus de 10 %
- Création de 152 postes permanents
- Accès au régime de retraite pour les contractuels
- Rappel à l'ancienneté pour les temporaires
- Cumul de vacances pour les temporaires
- Reconnaissance de service continu pour les temporaires

**LE BLITZ EST TERMINÉ
NOTRE OFFRE EST DÉPOSÉE
LA RÉPONSE
APPARTIENT MAINTENANT
À NOS EMPLOYÉS**



Radio-Canada

É D I T O R I A L

Leçon d'humilité

Jean Chrétien, s'il a généralement le réflexe de se faire crâneur dans l'adversité, ne pourra ignorer les résultats des élections partielles de lundi. Il y a désormais un feu jaune qui clignote et qui devrait l'inviter, ainsi que ses collègues du gouvernement, à modifier sa conduite des affaires publiques. L'arrogance doit faire place à un peu d'humilité.

Les libéraux de Jean Chrétien dominent sans partage la scène politique fédérale depuis 1993. On imagine mal, compte tenu de l'actuelle dispersion des forces d'opposition, que cette domination puisse prendre fin avant encore longtemps. Tous conviennent, y compris l'Alliance canadienne, principal prétendant à leur succession, que si cela survient, ce ne sera pas aux prochaines élections mais aux suivantes. D'où l'assurance, sinon l'arrogance, que manifeste depuis déjà quelques années le gouvernement, qui vient toutefois de se faire rappeler que, suivant le dicton populaire, trop fort casse.

Sûr de lui, le premier ministre Jean Chrétien l'est comme celui qui, installé au faite du pouvoir depuis trop longtemps, prend mal la mesure de l'opinion publique. On a trop souvent dit de lui qu'il est un premier ministre téflon qu'aucun scandale ne peut atteindre. Ce que nous disent les résultats de ces élections partielles, c'est que cette période est terminée. Les critiques commencent à porter et la réputation de l'homme pourrait dorénavant s'altérer.

Ces élections partielles avaient été conçues par M. Chrétien comme devant confirmer la prépondérance libérale. Exception faite de Calgary-Sud-Ouest, acquise d'avance à l'Alliance canadienne et à son nouveau chef, Stephen Harper, les six autres circonscriptions étaient toutes des châteaux forts d'où devait émerger de nouvelles figures libérales. Ce qui est embarrassant pour M. Chrétien lui-même, c'est que les candidats qu'il avait

choisis pour remplacer deux solides députés qu'il avait forcés à la retraite dans Windsor-Ouest, en Ontario, et dans Gander-Grand-Falls, à Terre-Neuve, ont échoué.

Les raisons derrière ces deux échecs sont multiples. Retenons la désinvolture manifestée par M. Chrétien à l'endroit des sensibilités des électeurs de ces deux comtés, ce qui les a incités à porter un regard plus attentif sur le régime Chrétien. Ils ont alors certainement retenu les allégations de corruption mises en avant par l'opposition depuis déjà trois ans et qui ont été renouvelées ces derniers mois avec le dossier des commandites fédérales au Québec.

Il ne faut pas donner à cet échec une portée plus grande qu'il n'en a. Non sans raison, M. Chrétien pourra arguer que le jugement des électeurs est nuancé. Il citera les victoires obtenues au Québec par Liza Frulla et Massimo Pacetti. Dans Verdun et Saint-Léonard, les électeurs ne semblent pas s'être trop attardés aux allégations de corruption. Mais ses explications ne pourront faire oublier, surtout à ceux qui, au sein de son parti, souhaitent son départ, que son leadership n'est plus sans failles.

Le gouvernement Chrétien a eu la vie plutôt facile depuis sa réélection. L'opposition étant en crise, il avait sans mal pu faire dévier la plupart de ses coups. Ce ne sera désormais plus le cas. L'Alliance canadienne sera ragaillardie par l'arrivée aux Communes de son nouveau chef, tout comme le seront le Parti conservateur et le NPD par leurs victoires inattendues de lundi. La donne vient de changer.

Le premier ministre saura-t-il tirer les conclusions qui s'imposent et changer d'attitude? Le plus grand handicap à cet égard sont ses neuf années de pouvoir. En regardant derrière lui, il peut se convaincre facilement que la stratégie suivie jusqu'ici a été la bonne et s'y tenir. Son bilan lui importera alors plus que la vision d'avenir qu'il pourrait proposer. Les partis d'opposition auront alors beau jeu de l'attaquer à la fois sur ses réalisations passées et son absence de projets pour l'avenir. S'ils sont bien avisés, ses conseillers lui diront qu'il peut devenir, malgré la force qu'il conserve, un poids pour son propre parti. Mais il faut beaucoup d'humilité pour accueillir un tel message.

bdescoteaux@ledevoir.ca

La fin d'une ère

L'univers militaire de l'hémisphère occidentale traverse actuellement une période de profonds bouleversements. En moins de deux jours, Américains, Européens et Russes ont annoncé quatre ententes qui vont modifier durablement le profil militaire du monde. La plus spectaculaire d'entre elles s'avère bien évidemment le traité afférent à la réduction des armes nucléaires que les présidents Bush et Poutine signeront à la fin du mois. Cette annonce s'est accompagnée par la création d'un conseil de coopération entre les 19 pays membres de l'OTAN et la Russie. Simultanément, les États-Unis ont plaidé pour un élargissement prononcé des cadres de l'OTAN. On prévoit en effet que neuf des nations autrefois sous la coupe de l'Union soviétique rejoindront cette organisation. Histoire de ne pas être en reste, Moscou et cinq anciennes républiques soviétiques ont entériné un accord d'association militaire. En un mot, les derniers vestiges de la guerre froide ont été enterrés.

Ainsi donc, Washington et Moscou ont ordonné une diminution assez prononcée du nombre de têtes nucléaires. Côté américain, ce geste s'inscrit dans les changements draconiens que la Maison-Blanche a imprimés en matière de défense. Depuis que Bush a donné son aval au plan antimissiles, dont la conception avait commencé sous l'administration Clinton, en liant le tout au retrait unilatéral du traité ABM, confectionné alors que l'équilibre de la terreur dominait le monde militaire, il ne restait plus, grosso modo, qu'une chose à réaliser. C'est fait. Côté russe, cette adhésion au traité est avant tout à mettre sur le compte de difficultés financières. Moscou n'avait plus les moyens d'entretenir et de maintenir une force de frappe nucléaire dessinée bien avant la chute du Mur.

Cela étant, le gouvernement russe entend capitaliser sur la bonne volonté qu'il a manifestée depuis le 11 septembre et qu'il a maintenue après que Washington eut unilatéralement décidé de mettre fin au traité d'ABM. En effet, les autorités militaires russes espèrent obtenir des Américains que ceux-ci acceptent de leur communiquer certaines améliorations technologiques que la mise en place du système antimissiles devrait produire.

En attendant que cet aspect-là du dossier soit conclu, Washington a convenu qu'il y avait lieu d'établir un système de coopération plus étroit avec les Russes. D'où cet étonnant conseil OTAN-Russie. Dans la foulée de celui-ci, les militaires des deux camps vont collaborer dans une foule de domaines, notamment pour tout ce qui a trait à la lutte antiterroriste.

Ce rebrassage marqué des cartes militaires confirme bel et bien l'enterrement de la guerre froide et la naissance de nouveaux types de conflits.



Bernard Descôteaux

COMMENT EXPLIQUER LA PIÈTRE PERFORMANCE DU CANADIEN LORS DU DERNIER MATCH ?



L E T T R E S

Charles-Édouard Cliche, 1917-2002

Un pionnier. Un créateur. D'un professionnalisme exemplaire: étude objective des dossiers, évaluation sans compromis, respect du client. Ce Beauceron d'origine a fait ses études classiques à La Pocatière, ses études universitaires à Québec. Il aura été, durant sa longue pratique notariale à Notre-Dame-du-Lac, un travailleur acharné, en même temps qu'un bénévole appliqué à rendre tous les services possibles à la population environnante. Il convient de rappeler qu'il était doté d'une intelligence rare, faite de tact, de finesse verbale (peu de mots, beaucoup de regards) et de sagesse. Tout ce que la vie sur le terrain et la réflexion lui apprennent!

Pourtant, qui l'a connu, bien connu, se souvient à quel point le notaire Cliche était discret, effacé, peu enclin à imposer sa personne et ses idées. D'ailleurs, le demi-sourire qui était souvent le sien lors des réunions d'office, plus délicates, improvisées, à la suite d'un échec financier, d'un deuil, indiquait à quel point il était l'homme des traits d'union sociaux. Jamais il n'aurait voulu calculer pour calculer, ni contester pour contester. Tout le contraire d'un professeur. Lucide, pacifique, rien ne l'étonne. Il connaît son monde, il connaît depuis longtemps les méandres de la nature humaine laissée à elle-même. Faut-il l'écrire? Charles-Édouard Cliche était de cette génération de croyants habitée par l'assentiment plutôt que par le ressentiment, habituée à croire plutôt qu'à douter et

reconnaissant à l'égard de l'héritage reçu.

À Montréal, le notaire Cliche n'était pas tellement connu. Que voulez-vous? Il vivait «en province» et au «pays profond» du Témiscouata, comme disent parfois les citadins. Quoi qu'il en soit, il demeure qu'un coin de pays, si petit ou si lointain soit-il, pouvant ainsi produire des professionnels de la qualité du notaire Cliche, démontre à quel point nous sommes privilégiés. Quels que puissent être les défis de l'heure, nous sommes encore riches, en province comme en ville, en pays prochain comme en pays lointain, riches d'un nombre surprenant de généreux dépositaires des biens de l'esprit et du cœur. Merci, notaire Cliche!

Benoît Lacroix
Montréal, 8 mai 2002

La lâcheté de Mario Dumont

Qu'il était malheureux de voir le chef de l'ADQ se défilier devant le journaliste qui lui demandait, au moment de commenter la victoire de son parti au Saguenay, s'il était fédéraliste ou indépendantiste. *Je suis nationaliste*, a répondu Mario Dumont. Qu'est-ce qu'un nationaliste, M. Dumont?, a rétorqué le même journaliste. Cette absence de courage en refusant de répondre clairement au sujet de l'avenir du Québec affaiblit notre développement collectif. L'histoire des peuples démontre que les minorités disparaissent lorsqu'elles sont sous la gouverne d'une majorité.

Ce processus s'accélère lorsque la minorité se fait endormir par des gens qui entretiennent un brouillard politique. L'«option nationaliste» que préconise M. Dumont est nocive pour le Québec puisque japper à Ottawa afin de s'assurer des plus grosses miettes n'aide en rien à maintenir notre groupe en vie. C'est à peine mieux que le fédéralisme qui, lui, se contente des miettes données par le fédéral. Nous ne pouvons accepter des «leaders» semblables alors que nous voyons au même moment des Brent Tyler et autres acolytes préparer de nouvelles offensives visant à nous affaiblir un peu plus, depuis que nous avons laissé la loi fédérale C-20 nous envoyer au tapis sans mot dire. L'action démagogique du Québec ne mérite pas notre confiance puisqu'il est évident que le parti se retrouvera également au plancher parce qu'assis entre deux chaises.

Des gens qui prétendent vouloir le meilleur pour le Québec ne présentent pas pareille attitude et ne méritent donc que le mépris. Pour l'heure, les performances économiques historiques que connaît le Québec, malgré le carcan fédéral, devraient éveiller l'électorat québécois et le guider vers la création d'un État national. Malheureusement, cette chimère politique voulant qu'un gouvernement doit être expulsé du pouvoir après deux mandats risque de prévaloir une fois de plus. En conséquence, il nous faut préparer l'après-Charest par l'entremise d'un parti politique qui refusera, s'il est élu, de se contenter de la moitié de ses compétences...
Patrice Boileau
11 mai 2002

L I B R E O P I N I O N

La dimension humaine de l'école est-elle évacuée?

SERGE PLANTE
Porte-parole du Regroupement pour la formation humaine à l'école

Nous représentons les groupes, les organismes, les associations, les parents, les spécialistes et plus des 1200 enseignants au Québec qui travaillent à favoriser la santé physique et psychologique, l'éducation spirituelle et morale et l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes à l'école secondaire.

Les médias ont récemment fait état des déficiences de la réforme de l'éducation en matière d'éducation physique à l'école. Nous souscrivons à cette dénonciation et nous voulons attirer l'attention sur d'autres problèmes de cette réforme en matière de formation humaine.

Les États généraux sur l'éducation tenus en 1994-95, les avis et les rapports de comités, de commissions, du ministère de l'Éducation du Québec, du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité sur les affaires religieuses, de la Commission des programmes d'études (*Prendre le virage du succès*, MEQ, 1997; *L'École, tout un programme*, MEQ, 1997; *Reaffirmer l'école*, MEQ, 1997; *Choisir plutôt que subir le changement*, MEQ, 1999; *Une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, MEQ, mai 2000; Rapport annuel, CPE, 2000-01; Rapport annuel, CAR, 2000-01; Rapport annuel, CSE, 2000-01; *Programme de formation de l'école québécoise*, MEQ, 2001) ont, sans équivoque, rappelé l'importance de la formation humaine et demandé à l'école de s'attarder davantage à la santé et au bien-être physique et psychologique des jeunes, d'aller plus loin en éducation spirituelle et morale et de soutenir encore plus l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes afin de contrer le décrochage scolaire et de favoriser la réussite éducative.

Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé,

aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, déclarait à *Québec Science* de mars dernier que son ministère multiplie les initiatives pour contrer la détresse des jeunes qui peut les mener à des problèmes de santé mentale, aux abus de drogues et d'alcool, aux idées suicidaires. Elle ajoutait que ses interventions ne visent qu'un seul but: aider un plus grand nombre de jeunes à s'estimer plus compétents, à croire qu'ils méritent d'être aimés et sont aptes à réussir.

Or, inexplicablement, la réforme de l'éducation fera tout le contraire. Le gouvernement du Québec a récemment décidé, contre l'avis des experts, des parents, des élèves et de la population, d'éliminer près de 70 % du temps attribué à la formation humaine dans les écoles secondaires.

À compter de septembre prochain, l'enseignement moral sera enlevé des écoles en troisième, quatrième et cinquième secondaire et remplacé seulement en quatrième secondaire par un programme d'éthique et culture religieuse bien insuffisant. Puis, en 2003, les cours d'éducation au choix de carrière et de formation personnelle et sociale seront abolis. Ce qui représente une perte de 300 heures consacrées au secondaire à cette éducation, et ce, au moment de leur vie où les adolescents en ont le plus besoin.

En conséquence, il ne demeurera qu'une microformation inhumaine, éviscérée et diluée (à peine plus de quatre heures de cours par mois). Un tel contexte rend impossible, il va sans dire, le développement à l'école d'un mieux-être et d'un mieux-vivre individuels et collectifs. L'éducateur qui aura alors à lui seul la charge de 12 groupes — plus de 380 élèves — répartis sur plusieurs niveaux sera dans l'incapacité de faire le suivi régulier et personnalisé du cheminement des jeunes comme personnes.

Ne sachant même pas les noms des adoles-

cents dont il a la responsabilité, il ne pourra certainement pas établir avec eux une relation indispensable à l'atteinte de quelconques objectifs pédagogiques visant à favoriser des attitudes saines, des savoir-être et des savoir-vivre positifs en matière de sexualité, de toxicomanie, de tolérance, d'orientation sexuelle, de conflit, de puberté, de consommation, d'exploitation, de criminalité, de relations de couple, de problèmes personnels et familiaux, de stéréotypes, de grossesse, de racisme, etc., d'autant moins que nombre de ces thèmes n'apparaîtront même plus dans les programmes scolaires.

Autrement dit, la dimension humaine de l'école sera sapée.

Les échecs, le décrochage et le magasinage scolaires ne pourront qu'augmenter. La perte de sens et des valeurs personnelles et sociales ne diminuera certainement pas la violence, le racisme, les MTS, le triste record de suicide que nous détenons, et ne favorisera pas non plus l'exercice d'une citoyenneté responsable et démocratique, qui se veut l'une des visées ultimes de l'éducation.

De plus, à travers la province, les départements universitaires en éthique et en science des religions ont fermé leurs portes (il ne restait plus, agonisant, que celui de l'UQAM, selon la directrice de ce programme, Nancy Bouchard), laissant un vide dans ces domaines de recherche et de savoir-universitaires au Québec. Comment assurera-t-on la formation des futurs enseignants de cette discipline?

Enfin, il est évidemment inutile d'insister sur les coûts sociaux (chômage, décrochage, services judiciaires, sociaux et soins de santé) de cette réforme.

Malgré les avertissements de chercheurs, de spécialistes, d'organismes, d'associations, d'enseignants, le gouvernement semble rester indifférent au drame qu'occasionneront ses politiques en éducation.

IDÉES

Le Conseil dit «supérieur» de la langue française

Une coquille vide

GUY ROCHER

Département de sociologie et Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal

Quand la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane Lemieux, a annoncé, l'hiver dernier, son intention de fusionner les quatre organismes créés par la loi 101, nous avons été nombreux à exprimer notre opposition à ce projet et à faire part de notre inquiétude au sujet de ses conséquences (*Le Devoir*, 9 et 10 février 2002). Nos objections et réticences n'ont pas convaincu la ministre Lemieux, comme le montre le projet de loi 104 qu'elle vient de déposer à l'Assemblée nationale (Loi modifiant la Charte de la langue française).

Constatons d'abord la disparition de la Commission de protection de la langue française, chargée jusqu'à présent de recevoir les plaintes ayant trait aux écarts à l'application de la loi 101. Depuis longtemps, ceux qui considéraient l'existence et les fonctions de cette commission comme un irritant souhaitaient son abolition. Le Parti libéral, pour sa part, s'y était essayé, puis avait réussi à s'en débarrasser. La ministre Louise Beaudoin, alors qu'elle était ministre responsable de la Charte de la langue française, l'avait rétablie dans ses fonctions. Voilà que sa successeuse la fait disparaître. S'il est élu, le Parti libéral n'aura pas à le faire: Mme Lemieux y a vu.

Une ombre de conseil

Cependant, fort heureusement pense-t-on, le Conseil de la langue française est sauvé. Il pourra continuer à remplir sa fonction d'organisme-conseil indépendant. Mais quel conseil! Le projet de loi 104 ne conserve que l'existence d'un conseil, ou plutôt à peine l'ombre de l'existence d'un conseil. Pour l'apparence, quoi! Les fonctions du Conseil sont maintenant versées dans le nouvel Office québécois de la langue française.

Comme le dit clairement l'article 160 du projet de loi, c'est maintenant l'Office de la langue française qui «surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec [...] notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques».

Or c'est précisément là ce que faisait le Conseil de la langue française depuis 25 ans. Mieux encore: le projet de loi crée au sein de l'Office un «comité de suivi de la situation linguistique» dont les membres seront nommés par l'Office. De plus, comme une grande partie des fonctions du Conseil reviendront désormais à l'Office, il est donc tout naturel que le projet de loi prévoit (article 44) que le personnel (des chercheurs et analystes, sans doute) du personnel Conseil pourra être transféré dans le futur Office, au gré du gouvernement.

Que restera-t-il au Conseil supérieur de la langue française? Il pourra donner «son avis au ministre» et le «conseiller». Mais comment un conseil vidé de ses fonctions et de son personnel peut-il sérieusement conseiller un ministre et donner des avis autorisés? Il est de notoriété publique qu'un conseil consultatif, pour faire un travail valable, doit s'appuyer sur un mandat clair et sur une équipe de chercheurs et d'analystes. Où le nouveau Conseil puisera-t-il sa crédibilité? Il est trop évident que la ministre a coiffé ce conseil émasculé, cette coquille vide, du titre ronflant de Conseil «supérieur» pour camoufler le sort qu'on lui a fait subir. Voilà l'art «politique» de jeter de la poudre aux yeux.

A l'intérieur de l'Office, le «comité de suivi de la situation linguistique» sera composé de quelques membres bénévoles, nommés par l'Office lui-même. Ce comité fera le travail de l'ancien Conseil, mais sous l'autorité de l'Office, c'est-à-dire sans l'indépendance nécessaire à cette fonction.

C'est précisément le retour à la situation d'avant 1976, c'est-à-dire avant la loi 101, que nous dénonçons dans notre lettre des 9 et 10 février derniers, lorsque nous écrivions qu'avant la loi 101, «l'Office était constamment en conflit d'intérêt avec lui-même, se trouvait souvent jugé et partie». Comment peut-on croire et affirmer qu'en créant ce nouvel office hybride, chargé tout à la fois d'appliquer la loi 101, de juger de son application et de recevoir les plaintes, on ait vraiment fait avancer la cause de la langue française au Québec?

L'œil du ministre

L'avenir est d'autant plus inquiétant que le projet de loi 104 politise l'application de la loi 101 et la recherche sur la situation linguistique. En effet, la ministre innove: le «sous-ministre associé responsable de la politique linguistique» siègera désormais de droit et «à titre permanent» à la direction de l'Office québécois de la langue française.

Le projet de loi précise qu'il n'aura pas droit de vote: c'est bien la moindre des choses. Mais il sera le seul membre à pouvoir «designer une personne pour le suppléer». L'œil et le bras du ministre se trouveront ainsi en permanence au cœur du nouvel office.

Dans son mémoire à la commission Larose, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) proposait de dépolitiser la direction de l'Office de la langue française en faisant nommer par l'Assemblée nationale «la personne chargée de diriger cet organisme». Cette proposition n'a malheureusement pas été retenue par la commission Larose.

De son côté, la ministre Lemieux va même dans le sens inverse. Mieux encore, l'article 44 du projet de loi permet explicitement de déplacer le personnel du Conseil vers l'Office «selon ce qui est déterminé par le gouvernement», c'est-à-dire au gré des volontés et justifications du gouvernement, par simple décret du conseil des ministres, à l'insu de l'opinion publique.

Amender la loi 101

Bien sûr, il fallait d'urgence amender quelques articles de la loi 101 pour combler le vide qui permettait de passer par l'école privée anglaise pour obtenir le droit à l'école publique anglaise. Puisqu'il fallait, à cause de cela, «toucher» à la loi 101, on aurait pu espérer que le gouvernement actuel saisisse l'occasion pour mieux établir l'autorité, les pouvoirs et l'indépendance des quatre organismes existants.

Mais il aurait aussi — et peut-être surtout — pu et dû en profiter pour combler les lacunes, depuis longtemps connues des experts, de la loi 101 à propos des français dans les milieux de travail. Les amendements qu'il propose à ce sujet sont bien timides et manquent de vision et d'audace en regard des corrections importantes qu'il aurait fallu apporter pour, par exemple, conférer aux comités de francisation des entreprises les pouvoirs nécessaires à l'efficacité de leur action, voire pour entreprendre la francisation des entreprises de 50 employés et moins, où se retrouvent un grand nombre de travailleurs immigrants.

Après la langue de l'enseignement, la langue des milieux de travail est le lieu stratégique pour l'avenir du français au Québec.

Mais nous avions trop rêvé et vu trop grand en attendant ce projet de loi, depuis longtemps promis. Nos espoirs sont déçus. Ce n'est hélas pas ce projet de loi 104 qui aura comblé nos attentes, bien loin de là.



Alain-Robert Nadeau

Valeurs communes

Samedi dernier, à l'université McGill, se déroulait un important colloque parrainé par la Société québécoise de droit international (SQDI). Ayant pour thème «Constitutions nationales, traités constitutionnels et droit international», le colloque réunissait Daniel Turp, Isabelle Duplessis et Nanette Neuwahl, de la faculté de droit de l'Université de Montréal, le doyen Peter Leuprecht, René Provost et Jaye Ellis, de la faculté de droit de l'université McGill, et Katia Boustany, de la faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal. Plusieurs invités internationaux étaient aussi présents: Hélène Tourard, de l'Université de Bourgogne, William Schabas, de l'Université nationale d'Irlande, et Claude Jorda, l'actuel président du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie.

Important colloque puisque les discussions portaient sur l'une des questions les plus cruciales de l'heure en droit constitutionnel et en droit international, pour ne pas dire en droit tout court, soit celle de l'internationalisation. L'internationalisation, qu'il nous faut distinguer des concepts de mondialisation et de globalisation, qui s'apparentent davantage à une notion de commercialité, est la soumission des rapports juridiques autrefois régis par le droit interne à des normes juridiques supranationales.

La question n'est pas dépourvue d'intérêt pour les citoyens puisqu'elle les touche de plus en plus. A titre d'illustration, on peut penser aux arrêts Suresh (2002) et Burns (2001) sur l'expulsion d'individus qui risquaient, dans le premier cas, d'être torturés et, dans le second, d'être condamnés et exécutés dans leur pays d'accueil. Dans ces deux affaires récentes, la Cour suprême du Canada a indiqué que les ministres ont l'obligation d'exercer leurs pouvoirs discrétionnaires conformément à la Constitution. Or, nous dit la cour dans l'arrêt Suresh (2002), «les tribunaux peuvent faire appel au droit international pour dégager le sens de la Constitution du Canada».

La question de la considération des normes du droit international pour interpréter les libertés et droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, si elle se révèle actuellement avec une acuité particulière, n'est cependant pas nouvelle. Elle a été évoquée pour la toute première fois par le juge en chef Dickson dans ses propos dissidents lors du renvoi sur le Public Service Act de l'Alberta (1987): «Les principes généraux d'interprétation constitutionnelle requièrent que les obligations internationales soient considérées comme un facteur pertinent et persuasif quand il s'agit d'interpréter la Charte. [...] Je crois qu'il faut présumer, en général, que la Charte accorde une protection à tout le moins aussi grande que celle qu'offrent les dispositions similaires des instruments internationaux que le Canada a ratifiés en matière de droits de la personne.»

Cependant, la véritable consécration de ce principe juridique a été faite par le juge L'Heureux-Dubé dans l'arrêt Baker (1999), dans lequel elle affirmait que «les valeurs exprimées dans le droit international des droits de la personne peuvent toutefois être prises en compte dans l'approche contextuelle de l'interprétation des lois et en matière de contrôle judiciaire». En d'autres termes, les tribunaux peuvent tenir compte de certaines normes (issues des traités ou du droit coutumier) du droit international en l'absence d'une confirmation législative expresse du Parlement.

Il faut savoir qu'au Canada, la règle générale veut qu'en l'absence d'une «loi de mise en œuvre», les normes édictées par un traité du droit international, ratifié ou non, ne constitueront pas une source formelle de droit tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas été reçues dans l'ordre juridique interne. La question qui se pose est donc de savoir si cette considération des normes du droit international ne constitue pas une façon détournée de faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement.

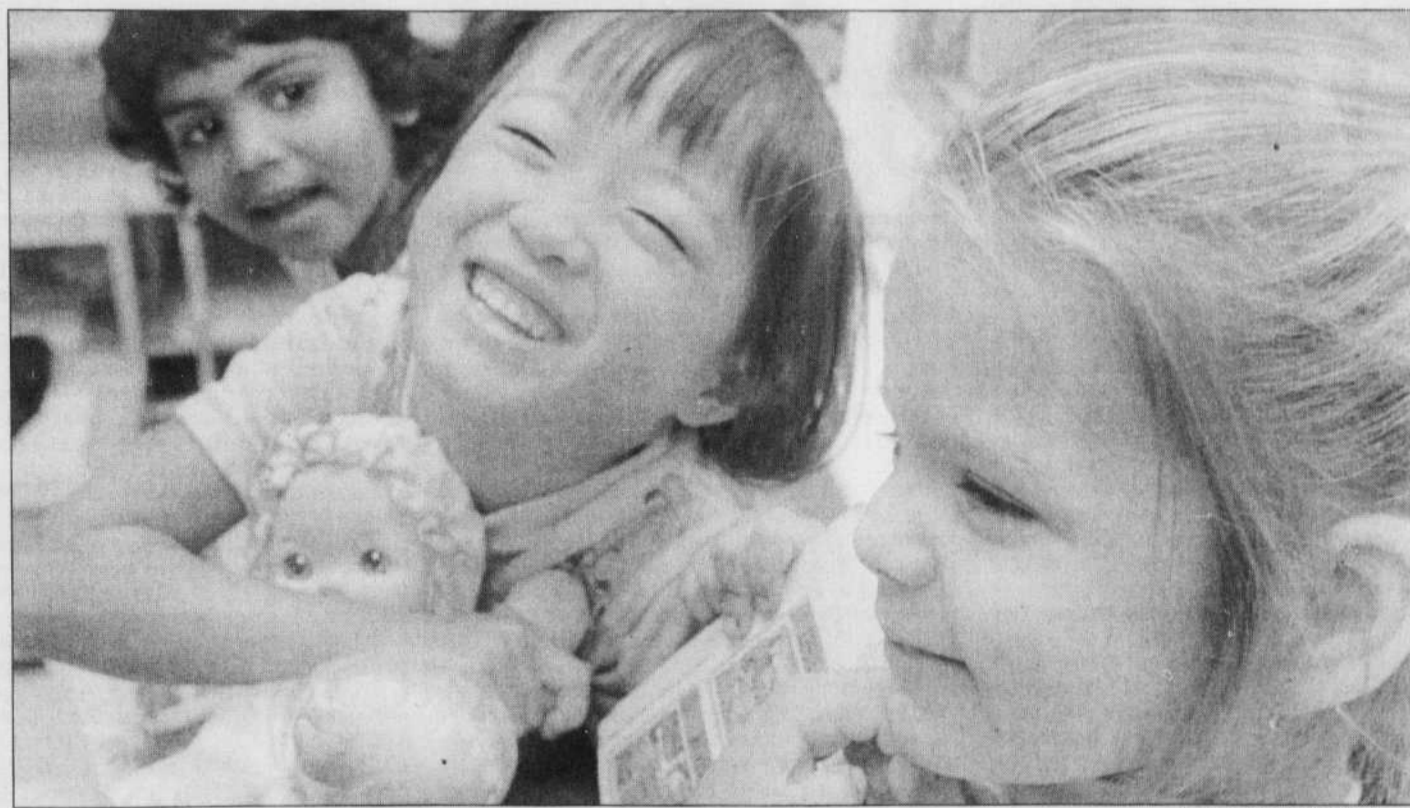
C'est l'avis de plusieurs. Dans l'arrêt Baker (1999), les juges Cory et Iacobucci rappelaient que les normes d'une «convention internationale ratifiée n'ont aucun effet en droit canadien tant que ses dispositions ne sont pas incorporées dans le droit interne par une loi les rendant applicables». Plus loin, ils affirmaient: «[...] il faut aborder avec prudence des décisions de ce genre, sous peine de rompre l'équilibre établi par notre tradition parlementaire ou de conférer par inadvertance à l'exécutif le pouvoir de lier les administrés sans la participation du pouvoir législatif.»

Plus récemment, dans le cadre d'une conférence qu'il donnait à Toronto, le juge Lebel, de la Cour suprême, affirmait que les juristes devaient faire la démonstration que les principes du droit international sur lesquels ils appuient leur argumentation reçoivent application au Canada. Est-ce là une indication d'un retour du balancier vers le formalisme juridique? Au delà de cette question se pose celle de savoir s'il existe des valeurs communes à l'humanité et; le cas échéant, il faut déterminer si notre Constitution reflète ces valeurs communes à l'humanité.

A l'instar d'Hélène Tourard, qui a consacré sa thèse de doctorat à ce sujet, Daniel Turp s'est intéressé à cette question et a procédé à l'examen de toutes les «nouvelles constitutions» (plus de 75, selon ses estimations) adoptées depuis 1990. Il y a découvert que dans la vaste majorité des cas, l'internationalisation est manifeste. A vrai dire, la question qu'il faut se poser est la suivante: l'intégration des normes et des valeurs communes fondamentales à l'humanité (par exemple, la prohibition de l'esclavage, de la torture ou la peine de mort) dans le droit interne n'est-elle pas inévitable? Je crois que si.

alain-robert.nadeau@sympatico.ca

Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une solution: mères et pères responsables de partout, allons donc nous asseoir à l'Assemblée nationale du Québec avec nos rejetons et campons là jusqu'à ce qu'on s'aperçoive de notre existence...

Quarante-deux façons de souhaiter «bonne fête des Mères»

Nombre de garderies affichent complet jusqu'en 2004 ou 2005

MARIE-HÉLÈNE COUSINEAU

Cinéaste et mère de famille

Quarante-deux appels téléphoniques ce matin. Quarante-deux garderies où je veux m'inscrire afin de trouver une place pour mon fils de 18 mois. Quarante-deux fois qu'on me dit qu'il n'y a pas de place avant... 2004... 2005.

Certaines responsables ne prennent plus de noms avant 2004... 2005. Beaucoup de garderies ne prennent pas d'enfants avant qu'ils n'aient trois ans. Le mien est né en novembre. Quel malheur, il ne pourra pas commencer l'école avant septembre 2006.

Anglais ou français, je n'en ai cure puisque dans mon quartier, sur les 42 noms de garderie que j'ai, seulement 12 affichent le français comme langue principale. Le souci du langage dans lequel on s'adresserait à mon fils devient un luxe que je ne peux pas me permettre.

J'ai fait la même démarche l'an dernier, quand mon bébé avait six mois. Aucun résultat non plus. Depuis un an, le petit a eu deux gardiennes, une jeune femme payée 5 \$ l'heure et qui ne me donnait pas de reçus pour fins d'impôt parce qu'elle bénéficiait de l'aide sociale en même temps qu'elle travaillait au noir pour sa sœur et moi. Haro sur le baudet! Elle faisait probablement un salaire supérieur au mien, moi qui trimais pour le plaisir de ne pas perdre le fil de mon emploi de pigiste... Evidemment, on ne bénéficie pas de l'assurance-emploi quand on est pigiste et qu'on «rume» sa petite business utopique (quoique je paie mes cotisations).

Quand cette gardienne m'a informée à deux jours d'avis qu'elle cesserait de garder mon fils, un coup de chance m'a fait trouver une gardienne de quartier qui, toujours à 5 \$ de l'heure (pas de la journée, évidemment), garde mon moussaillon. Elle ferme boutique (avec reçus, celle-là; la situation s'améliore grandement...) dans un mois et demi.

Quarante-deux appels ce matin, donc, pour me retrouver grosse Jeanne comme devant. Mes interlocutrices au téléphone sont très gentilles et certaines expriment même de la compassion: demandez-leur, elles vous diront toutes que le système instauré par le gouvernement québécois, «le système à 5 \$», ne vaut rien, et pire encore.

Mais qui les écoute, à part les parents désespérés? Les garderies en milieu familial vous intéressent-elles?, me demande-t-on. Certainement, que je réponds. À deux reprises, j'ai reçu une invitation pour visiter de telles garderies. À deux reprises, les gardiennes ont refusé mon enfant parce que jugé... trop jeune. Dans un autre cas, j'ai senti un certain degré de racisme (oui oui oui, je n'hallucine pas dans ma grande paranoïa, mais mon enfant n'était pas «coloré» de la même couleur que les autres). Dans les deux cas, de toute façon, les appartements en question étaient tout à fait inadéquats pour abriter des garderies.

Dans les deux cas, les services étaient offerts dans des appartements exiguës et on obligeait les enfants à passer la journée dans une seule pièce de la maison. Le bordel le plus complet régnait dans un des appartements et je ne sais pas, moi, si c'était sécuritaire ou non... Alors, tant mieux si mon fils n'a pas été choisi...

C'est un secret de Polichinelle: à peu près n'importe qui, résidant n'importe où, peut se faire accréditer par le gouvernement et offrir les services en milieu familial à 5 \$ par jour. Et ces personnes, considérées comme travailleuses autonomes, peuvent prendre qui elles veulent, quand elles veulent, à leur guise.

Elles n'ont pas à respecter de liste d'attente. Allez-y, foudroyez-moi pour oser critiquer ce système... Tout ce que je sais et vois, c'est que certains milieux sont sains, d'autres pas, et le gouvernement s'en lave les mains. On aime mieux donner ses petits octrois sans se poser trop de questions que d'investir dans une vraie politique de garderies, former des gens, offrir suffisamment de services adéquats et mettre sur pied des programmes qui répondent aux besoins de la population.

J'ai donc les choix suivants.

- Arrêter de travailler et m'inscrire à l'aide sociale en restant à la maison avec bébé jusqu'au jour où l'école commencera.
- Déménager dans un autre pays et faire profiter ses habitants de mon cerveau diplômé et de celui de mon enfant disposé au bonheur.
- Déménager de Montréal en cherchant d'abord les zones où il y a des garderies.
- Rendre mon enfant, puisque je l'ai adopté. Qui veut s'en occuper? Si vous lui avez donné naissance, ramenez-le à l'hôpital!

Mais j'ai une autre solution: mères et pères responsables de partout, allons donc nous asseoir à l'Assemblée nationale du Québec avec nos rejetons et campons là jusqu'à ce qu'on s'aperçoive de notre existence...

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet); José Boileau, Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable); Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa); Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martine Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Fize, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage); Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe-administrative); Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

INFIRMIÈRES

SUITE DE LA PAGE 1

L'éventail des mesures annoncées par le ministre vise à faire en sorte que les quelque 1600 postes permanents non pourvus dans les hôpitaux du Québec trouvent finalement preneur. À l'heure actuelle, malgré le grand nombre d'emplois permanents disponibles, 20 % des infirmières préfèrent encore travailler sur appel, a déploré le ministre. En dépit d'une majoration de 14 % offerte sur leur salaire, ces dernières refusent de s'engager à travailler de nuit, compte tenu des contraintes que cela pose à leur vie familiale, a ajouté M. Legault.

«Je pense que [le salaire actuel] n'est pas suffisant pour combler les sacrifices qu'on demande à ces infirmières. C'est ce qui explique pourquoi elles refusent ces postes à temps complet, surtout les postes de nuit», a-t-il dit.

L'ultime but visé est de faire travailler davantage les infirmières puisque la plupart ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon occasionnelle. En fait, si toutes les infirmières disponibles travaillaient à temps plein, il y aurait l'équivalent de 15 000 infirmières de plus dans les hôpitaux du Québec, a affirmé M. Legault.

La hausse annoncée par le ministre équivaut donc à doubler la prime de nuit déjà offerte et pourra représenter jusqu'à 265 \$ de plus par période de paie sur leur chequé. Une prime de 100 \$ est également prévue pour les infirmières qui travailleront une deuxième fin de semaine consécutive, de même qu'un boni de 90 \$ par quart de travail pour celles qui feront un quart supplémentaire de soir, de nuit ou la fin de semaine. Pour toucher la prime, les infirmières devront toutefois ne pas s'absenter de leur quart régulier et ne pourront pas cumuler plus de trois quarts supplémentaires par deux semaines. Toutes les primes annoncées seront cumulatives et pourront s'ajouter à la rémunération déjà prévue par la convention collective pour les heures supplémentaires.

«C'est beaucoup d'argent, mais on pense que ça va permettre de faire des économies partielles parce que les hôpitaux devaient payer beaucoup d'heures supplémentaires et de congés maladie», a insisté le ministre Legault, qui a bon espoir que ces primes auront un impact considérable sur le bon fonctionnement des hôpitaux à l'été. D'après le ministre, au moins la moitié des sommes investies seront récupérées par les économies générées dans les hôpitaux en matière d'heures supplémentaires et de congés maladie.

Par ailleurs, ces primes constituent une première réponse de la part de Québec aux problèmes des hôpitaux qui, récemment encore, avaient recours à des primes illégales afin de recruter des candidates pour des postes de nuit. Mais l'hiver dernier, craignant la surcharge, Québec avait interdit aux hôpitaux d'agir de la sorte, promettant de trouver des solutions permanentes pour offrir de meilleures conditions de travail aux infirmières de nuit.

«Ça nous permettra d'atténuer les crises qu'on vit l'été tout en offrant de meilleures conditions de travail aux gens qui œuvrent dans le réseau de la santé. Et ce n'est pas impossible qu'on continue ces mesures après l'été», a indiqué le ministre en précisant que l'accent devra être mis, lors des prochaines négociations, sur l'amélioration des conditions de travail et du salaire des infirmières travaillant de nuit.

«On devra porter une attention particulière à ces postes plutôt que de faire du mur à mur», a dit M. Legault. Par ailleurs, le plan d'action ministériel prévoit en sus le recours à une centaine d'infirmières retraitées pour encadrer les jeunes infirmières qui accepteront de travailler de soir et de nuit.

Tant la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) que l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ) ont levé leur chapeau hier à toutes ces mesures, attendues depuis belle lurette.

«Cela va sûrement avoir une incidence là où les primes illégales avaient donné des résultats. Mais pour nous, il faudra aussi que Québec voie à la réorganisation du travail, parce que ces mesures sont temporaires», a indiqué hier Jennie Skene, présidente de la FIIQ. Elle a par ailleurs précisé que les résultats obtenus grâce à ces primes guideront les demandes que présentera prochainement le syndicat infirmier dans le cadre de la renégociation de l'entente collective. «En 1989, on avait obtenu neuf jours de travail au lieu de dix par quinzaine pour les infirmières de nuit. Le temps est peut-être venu de passer à huit jours par quinzaine», a lancé Mme Skene.

De son côté, l'Association des hôpitaux s'est réjouie hier du caractère universel des mesures annoncées, qui toucheront 77 hôpitaux de toutes les régions du Québec. Des primes ciblant uniquement les hôpitaux en plus grande difficulté auraient rapidement pu créer des déséquilibres dans les régions avoisinantes, estime l'AHQ.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut à l'occasion mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser nos lecteurs. Si vous souhaitez en savoir plus recevez de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0888. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le Québec rend hommage à Brian Mulroney

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Brian Mulroney a reçu hier, des mains de Bernard Landry, l'insigne de grand officier de l'Ordre national du Québec. C'est le seul premier ministre canadien à avoir obtenu cette décoration depuis sa création en 1984. «C'est un grand honneur comme Québécois. C'est le reflet des réalisations de toute une population», a dit avec humilité Brian Mulroney.

En lui remettant l'insigne, M. Landry n'a pas manqué de rappeler que M. Mulroney avait «souhaité mettre un terme à la politique de la confrontation fédérale-provinciale» avec l'Accord du lac Meech, puis celui de Charlottetown. M. Mulroney a aussi réussi à convaincre les présidents américains de l'intérêt d'un accord de libre-échange. «Inutile de vous dire que c'est la partie de votre œuvre que j'apprécie le plus», a lancé M. Landry à la blague.

Par la suite, au cours du point de presse qui a précé-

dé la réunion du caucus des députés du Parti québécois, Bernard Landry s'est dit un «admirateur» de Brian Mulroney et s'est porté à sa défense. «Je n'ai pas de dessin à vous faire mais, franchement, il y a des vues à son égard qui sont des injustices cruelles pures. Ce n'est pas au Québec que ça va se passer».

Le manque de gratitude et le traitement injuste dont fait l'objet l'ancien premier ministre au Canada anglais laisse M. Landry perplexe, a-t-il indiqué, alors que M. Mulroney «a donné au Canada le cadeau le plus merveilleux de l'histoire: le libre-échange avec les États-Unis».

«Charlottetown et Meech sont quand même des tentatives louables», a souligné le premier ministre. Pour Brian Mulroney, l'Accord du lac Meech, c'est d'abord une réussite: celle d'avoir obtenu l'appui unanime de dix premiers ministres provinciaux de quatre formations différentes à deux occasions. Tant pis si l'un d'entre eux (Clyde Wells) a renié sa signature. Si Meech avait été ratifié, le référendum de 1995 n'aurait pas eu lieu, estime

M. Mulroney. Ou s'il avait eu lieu, les résultats auraient été beaucoup plus favorables au fédéralisme. Les ennus de santé de l'ex-premier ministre conservateur, âgé de 63 ans, auraient pu compromettre sa participation à la cérémonie. M. Mulroney sort d'un séjour de quatre jours à l'hôpital, où il a subi des tests pour un problème d'arythmie cardiaque. «Je me sens bien», a-t-il dit. Mais il va considérablement réduire le nombre de ses voyages à l'étranger. «Je dois me refaire un agenda plus à l'image d'un premier ministre à la retraite».

Outre M. Mulroney, deux autres Québécois ont reçu le titre de grand officier au cours de cette cérémonie, soit sœur Annette Bellavance, éducatrice, et le Dr William Howard Feindel, neurologue. M. Landry a aussi décoré de l'Ordre national du Québec plus d'une vingtaine de personnalités, parmi lesquelles la chanteuse Diane Dufresne, l'historien Jacques Lacoursière, la comédienne Dominique Michel, le leader autochtone Ted Moses et l'astronaute Julie Payette.

MILLIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Comme le révélait *Le Devoir* hier, le Groupe Everest a reçu, à titre d'agence de communication, une commission de 12 % totalisant 6,5 millions. La filiale du Groupe Everest, Média I.D.A. Vision, a quant à elle empoché 3 %, soit sept millions, pour coordonner l'ensemble du programme de commandites.

De son côté, Groupaction et ses filiales ont encaissé des commissions d'environ 11 millions sur l'ensemble des contrats de commandite. Ainsi, Everest et la famille Groupaction ont reçu à elles deux quelque 24,6 millions des 31 millions en commissions du gouvernement fédéral.

Le Groupe Everest a vivement réagi à la manchette du *Devoir*. Dans un communiqué de presse, l'agence de publicité montréalaise conteste l'utilisation de l'expression «double commission» pour expliquer que le même propriétaire a reçu 3 % et 12 % sur les 200 millions du programme. De plus, il n'est pas d'accord avec l'expression «simple tâche» utilisée par *Le Devoir* pour expliquer le rôle qui consistait entre autres à distribuer les chèques aux organismes bénéficiaires du programme fédéral. Mais le Groupe Everest ne nie pas avoir empoché un montant total de 13,5 millions.

«Nous appliquons les coûts du marché, comme le font toutes les agences pour des services souvent complexes qui n'ont rien à voir avec la simple émission de chèques, a in-

diqué le président du Groupe Everest, Claude Boulay. Chaque fois que nous avons obtenu un contrat du gouvernement du Canada ou d'autres clients, nous avons livré des produits de qualité à des coûts compétitifs».

M. Boulay a également souligné que les avocats de son entreprise «étudient le dossier» afin de déterminer «s'il y a matière à poursuite». «Ce n'est pas vrai que nous allons laisser ternir la réputation de notre entreprise, que nous avons bâtie sur l'intégrité et sur la qualité des services que nous rendons à nos clients», a ajouté M. Boulay.

Chose certaine, le rapport de vérification interne de Communication Canada à propos du programme de commandites, datant de 2000, soulignait déjà que l'émission des chèques par l'agence de distribution Média I.D.A. Vision soulevait des questions. Au cours des années financières 1998-99 et 1999-2000, les vérificateurs soulignent que Média I.D.A. Vision a reçu près de 1,4 million en honoraires. Au cours de cette période, la filiale d'Everest «a émis environ 650 chèques pour quelque 260 événements commandités». «À la lumière de ces données, on compte que le gouvernement du Canada a versé environ 2000 \$ en honoraires à [Média I.D.A. Vision] pour chaque chèque fait par [Média I.D.A. Vision]», peut-on lire dans le rapport.

Le Groupe Everest et ses filiales ont été créés par Claude Boulay, un proche du Parti libéral du Canada. En 2000, le PLC a d'ailleurs reçu pour 46 000 \$ de contributions de la part d'Everest et de ses dirigeants.

LOGO

SUITE DE LA PAGE 1

«C'est complètement fou», estime le chef de l'opposition, Pierre Bourque. «Montréal n'a tout simplement plus de personnalité, plus d'âme.» L'ex-maire accorde beaucoup d'importance à cette question puisque, selon lui, il en va de l'appartenance à la nouvelle ville ainsi que du rayonnement international de Montréal.

«L'absence de logo est une erreur très grave. C'est toute l'identification de la ville à travers le monde qui en est affectée. Le sentiment d'appartenance à la ville en souffre également. Il faut d'ailleurs que le maire développe ça, le sentiment d'appartenance. Comment? En commençant à donner aux citoyens des symboles en partage.»

Devant un dossier qui semble vouloir traîner en longueur, le Service des communications n'a eu d'autre choix que de mettre en avant des mesures transitoires. Le 30 avril, il a donc fait parvenir à tous les services municipaux un communiqué interne de deux pages contenant ses recommandations, qui se résument en une phrase: «La signature "Ville de Montréal" en caractère Univers gras tient lieu d'identité visuelle et doit apparaître sur tous les imprimés de la Ville.»

Mais cela ne signifie nullement que ce dossier n'est pas prioritaire pour le comité exécutif, prétend le responsable du dossier, Francine Sénécal. C'est seulement que le dossier est complexe, dit-elle. «L'implantation d'un nouveau logo soulève beaucoup d'interrogations dans les arrondissements qui ont eux-mêmes leur propre image. Donc, il faut non seulement concevoir un logo mais aussi concevoir une stratégie pour faire cohabiter les armoiries de Saint-Laurent, par exemple, avec la nouvelle image que l'on veut donner à Montréal.»

«De plus, a-t-elle ajouté, le premier constat qui a été fait lors de la discussion que nous avons eue à ce sujet concerne l'importance des coûts liés à une telle décision. Le comité de transition avait parlé de un million

de dollars. Nos propres estimations, à l'interne, font état d'une facture de plus ou moins 350 000 \$.»

Curieusement, c'est précisément le prix qu'avaient payé les Montréalais en 1981 lorsque le maire Jean Drapeau avait choisi la fameuse rosace. Et cela avait créé tout un tollé. Même qu'un conseiller du RCM, Michael Fainstat, avait déposé une plainte à la Commission municipale du Québec. En plus d'être démesuré, le contrat avait été octroyé sans soumission et sans concours, déplorait-il.

Un autre scandale avait terni la naissance du logo. Celui-ci était presque identique à au moins un autre logo que le concepteur Georges Huel avait précédemment réalisé. De plus, nombre d'organismes avaient une identité visuelle fort semblable, comme la Caisse populaire Saint-Alphonse-d'Youville et la station radiophonique CJMS...

Pour qu'un tel scandale n'éclate pas une seconde fois, plusieurs voix se font entendre, demandant le maintien de la rosace comme logo du nouveau Montréal, notamment celles du chef de l'opposition et du professeur de design Frédéric Metz. «Le logo que je n'aimais pas a fait ses preuves à long terme, a dit ce dernier. Et ça reviendrait pas mal moins cher de l'étendre à toute l'île plutôt que de tout recommencer. De plus, à Montréal, les gens connaissent ce logo, alors que personne ne connaît les logos des villes de banlieue. Donc, que ça plaise ou non aux ex-maires de banlieue, il vaut mieux aller dans le sens d'élargir cette chose-là à l'ensemble de l'île.»

Même son de cloche de la part de Pierre Bourque qui, depuis le 1^{er} janvier, refuse de se plier aux directives des services. Pas un seul jour de 2002 n'a passé sans que l'ex-maire arbore l'épinglette rosacée au revers de son veston. «C'est M. Drapeau qui avait choisi ce logo à l'époque, et le résultat est extraordinaire. Partout dans le monde, c'est un des plus beaux logos qu'on ait jamais vus. Je le porterai tout le temps...»

CORRUPTION

SUITE DE LA PAGE 1

Comme on pouvait s'y attendre, les cancras se trouvent en Asie (Corée du Sud, Taïwan et Chine). Sans oublier la Russie, qui arrive bonne dernière.

Les enquêtes de Transparency International ne prétendent pas avoir un caractère scientifique. Elles mesurent la perception qu'a un public cible particulièrement bien renseigné. À l'aide d'un sondage, l'organisme a demandé à 835 cadres impliqués dans le commerce international, dans 15 pays en forte croissance, quels sont les pays les plus enclins à pratiquer la corruption lorsque vient le temps de négocier un contrat.

«Les politiciens et les fonctionnaires des principaux pays industrialisés ignorent la pourriture dans leurs propres jardins», dit le président de l'organisme, Peter Eigen. Il montre en particulier du doigt l'Italie, les États-Unis et le Japon, qui ne font guère mieux que des pays beaucoup moins développés et aux traditions démocratiques plus récentes, comme la Malaisie et Hong-Kong.

Parmi les dix pays européens étudiés, seule l'Italie fait moins bien que la France. «Ce sont les sociétés d'État qui sont les plus portées à utiliser la corruption pour décrocher des contrats», dit le directeur

de la recherche, Fredrik Galtung.

L'enquête de Transparency International révèle aussi que la corruption est plus fréquente dans les secteurs de la construction et de l'armement. Viennent ensuite l'industrie pétrolière et gazière, les banques et les institutions financières. «On pleure les Français victimes du terrorisme à Karachi, mais on ne dit pas comment le gouvernement français obtient ses contrats militaires au Pakistan», dit un journaliste du quotidien français *Les Échos*.

Peter Eigen dénonce particulièrement la non-application de la Convention contre la corruption, adoptée en 1997 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). «Les hommes politiques et les hauts fonctionnaires des principaux pays industrialisés ignorent les brebis galeuses qui se trouvent dans leurs propres rangs», dit-il.

Cet ancien cadre de la Banque mondiale demande tout particulièrement à l'OCDE et au prochain sommet du G8, qui aura lieu les 26 et 27 juin prochains à Kananaskis, en Alberta, de prendre des mesures pour faire respecter la convention.

Les pays pauvres ne tirent rien de cette corruption, dit Eigen. «J'ai vu tellement de pays détruits par la corruption. Les projets obtenus de cette façon ne servent souvent que les intérêts des pays riches. Toute la richesse de ces pays est parfois siphonnée par ces projets.»

Transparency International dénonce aussi le finance-

ment occulte des partis politiques dans les pays développés. Il n'est pas rare, dit Eigen, que les montants versés en pots-de-vin à l'étranger par des sociétés privées ou publiques reviennent sous forme de dessous-de-table dans leur pays d'origine. «C'est après avoir découvert de tels fonds dans les coffres de Nixon, pendant le Watergate, que les États-Unis ont adopté le Foreign Practice Act.» Eigen cite aussi les scandales politiques qui ont éclaté en Allemagne et en France depuis quelques années. «Nous sommes contents qu'il y ait eu des magistrats intègres», dit-il tout en rappelant que dans plusieurs pays, on peut encore déduire les pots-de-vin des impôts.

Le représentant français de l'organisme, Daniel Dommel, craint que l'adoption de la convention par l'OCDE ne mène les sociétés multinationales à décentraliser leurs activités. «Il ne faudrait pas qu'on découvre que la convention de l'OCDE n'a pas fait reculer la corruption mais qu'elle a eu pour effet de la rendre plus sophistiquée.»

Les personnes interviewées par Transparency International mettent la «liberté de la presse» au premier rang des facteurs qui contribuent à faire baisser le niveau de corruption.

Mais la corruption n'est pas la seule arme que possèdent les grandes sociétés. Les répondants à l'enquête classent les États-Unis et la France en tête des pays les plus enclins à utiliser d'autres «moyens déloyaux» pour parvenir à leurs fins.

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

Je l'ai rencontré hier. Quand on lui demande si la sélection officielle de Cannes ne tient pas du club privé pour habitués, ça l'irrite un peu. La présence récurrente de réalisateurs comme Manoel de Oliveira, Abbas Kiarostami, Mike Leigh, Amos Gitai, Ken Loach, Alexandre Sokourov, David Cronenberg, etc., (la moitié des cinéastes en compétition y font un retour) ne repose guère, dit-il, sur un billet d'abonnement. «C'est l'œuvre qui prime. Les bons cinéastes réalisent souvent de bons films.» Thierry Frémaux s'avoue un homme d'équipe. Depuis qu'il a pris la relève de Gilles Jacob (devenu président) l'an dernier, il affirme travailler de concert avec lui pour la sélection des films, sans disputes ni dissensions.

Et pourquoi les films québécois sont-ils boudés par la compétition depuis plusieurs années? Il fait une pirouette devant la question, assure qu'il ne boycotte ni le Québec, ni l'Afrique (rarement représentée), ni l'Allemagne (surtout présente au Festival de Berlin), évoque des critères de qualité. «J'ai vu 600 films et ai dit 550 fois non à des œuvres parfois magnifiques. Alors...»

Chose certaine, cette année, *Irreversible*, du Français Gaspar Noé, est déjà claironné film-choc de la course. Avec Monica Bellucci, Vincent Castel et Albert Dupontel à la distribution, cette histoire hyperviolente de viol et de vengeance a ses détracteurs qui conspuent sa sélection à Cannes. Tellement que le festival a orchestré sa projection officielle à... minuit. «C'est une façon pour nous de dire: "Attention! Ames sensibles, s'abstenir!" Mais un film peut être violent et excellent. D'où sa présence ici.»

Pour un rendez-vous comme celui de Cannes, être en phase avec son époque, c'est parfois présenter des œuvres collées à l'actualité politique. En cette ère d'explosion au Proche-Orient, deux voix cinématographiques viennent crier, en compétition: halte à cette podrière! Ainsi, *Kedma*, de l'Israélien Amos Gitai (œuvre de guerre et de souffrance qui remonte aux premiers jours de la création de l'État hébreu), et *Yadon Iahaveya*, du Palestinien Elia Suleiman (une histoire d'amour brisée dans la tourmente des enjeux politiques). «*Hasard et coïncidence!*», affirme Thierry Frémaux. On attendait le film palestinien l'an dernier et l'Israélien l'an prochain, mais l'actualité nous rattrape et les unit. Aux yeux du délégué artistique, les questions politiques doivent intervenir le moins possible dans un festival comme Cannes. Si les enjeux diplomatiques demeurent présents, c'est aux cinéastes invités de se dépêtrer avec la bisbille. «Sur ce plan, il y a bien sûr un problème avec le gouvernement turc qui condamne Ararat d'Atom Egoyan, qui porte sur le génocide arménien, mais la décision de présenter le film hors compétition est celle d'Egoyan, pas la nôtre.»

Quoi qu'il en soit de cette sélection «énigmatique», on espère quelques vrais coups de cœur. Le retour de Polanski avec *Le Pianiste*, l'histoire d'un musicien juif vivant en plein ghetto de Varsovie au cœur de l'Holocauste, sera surveillé de près. Les Britanniques Mike Leigh et Ken Loach signent encore des œuvres engagées socialement, dans lesquelles ils excellent. À surveiller: *Spider*, du Torontois David Cronenberg, avec Ralph Fiennes en errance dans la schizophrénie.

Ajoutez que les fans du Marseillais Robert Guédiguian se réjouissent de le voir enfin en compétition avec *Marie-Jo et ses deux amours*. On dit grand bien de *Ten*, de l'Iranien Abbas Kiarostami, tourné avec une caméra numérique. *Bowling For Columbine*, de l'Américain Michael Moore, célèbre le retour du documentaire en compétition. Le peintre du cinéma, Alexandre Sokourov, nous invite à parcourir les souvenirs du musée de l'Ermitage dans *Russian Ark*. Nicole Garcia signe, dit-on, une œuvre d'exigence avec *L'Adversaire*. Tant d'autres films paraissent prometteurs: *Le Fils des frères Dardennes* (palmés d'or pour Rosetta), *L'Homme sans passé* du Finlandais Aki Kaurismäki, etc. Et, bien sûr, on vous parlera du film de Carole Laure, *Les Fils de Marie*, à la «Semaine de la critique». C'est reparti. À demain pour la rencontre avec Woody Allen.

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + nage de poissons, crevettes au curry + dessert • 18\$

Envie de cuisiner? Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com